

Tulle, le 24 Mai 2006

**COMPTE RENDU SYNTHETIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du Jeudi 18 Mai 2006**

*Secrétariat Général
GR/KP/mfb*

L'an deux mil six et le dix-huit mai à vingt heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur François HOLLANDE.

Etaient présents : M. François HOLLANDE, Maire - M. Jean COMBASTEIL, Mlle Christèle COURSAT, M. Alain LAGARDE, Mme Janine PICARD, M. Philippe BERNIS, Mme Magali LACHASSAGNE, M. Pierre DIEDERICHS, Mme Dominique GRADOR, M. Michel BREUILH, Maires-Adjoints, M. Jean-Louis WUYTS, Mme Pierrette DEZIER, M. Jean-Louis SOULIER, M. Yves JUIN, Mme Catherine CHAUMEIL, M. Jacques VIREFLEAU, M. Roger LAVAL, Mme Arlette MARTIN-CUEILLE, Mme Marylène DUPUY, Mme Nelly IBARZ, M. Jacques SOULETIE, Mme Sylvie NONI, M. Jean Michel CLAUX, M. Jean-Paul DUSSOURD, M. François RABIER, Mme Annie MARTINIE, M. Michel CAILLARD, M. Christian PRADAYROL, M. Jean-Pierre ROSSIN, M. Jean-Paul DEVEIX, Mme Annie BASTIE, M. Jacques MARTHON, M. Philippe GOUT soit 33 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**- Approbation du compte rendu synthétique du Conseil municipal
- du Jeudi 30 Mars 2006**

APPROUVE à l'unanimité

- Information sur le projet de restructuration de la friche industrielle de Borg Warner

*Rapporteurs : Monsieur François HOLLANDE, Monsieur LISSALDE (BorgWarner),
Monsieur MOUGIN (Mougin Investissements), Monsieur OBRY*

Monsieur François HOLLANDE ouvre la séance.

Elle va être essentiellement consacrée à deux sujets :

- le déménagement de l'usine Borg Warner sur le site de la Montane.

Il accueille son directeur : Monsieur LISSALDE.

Il s'agit à la fois d'un événement considérable sur le plan industriel mais aussi par rapport aux conséquences que ce déménagement laissant une friche va avoir.

Cette friche devra être réaménagée.

Les actionnaires de Borg Warner ont décidé de vendre les terrains et les bâtiments à un opérateur : CATINVEST qui va présenter ce que peut être son projet. Il faudra revenir sur ce projet lorsqu'il sera déposé et soumis, conformément à la règle, à la Commission Départementale de l'Urbanisme Commercial.

- le Musée du Cloître : le Projet Scientifique et Culturel, le financement de l'étude.

Il y aura aussi à voir d'autres points ayant trait aux affaires culturelles et notamment la présentation de la statue Baluze.

Il salue la présence, au-delà des membres du Conseil municipal et au-delà des personnalités qui vont intervenir :

- de Monsieur LISSALDE qui présentera la future usine BORG WARNER,
- de la Société CATINVEST pour dire ce qu'est aujourd'hui la réflexion engagée et les pistes qui sont proposées,
- de Monsieur PERRIER, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie, qui a bien voulu accepter cette invitation pour lui-même porter une réflexion au nom de son institution même s'il n'aura pas à le faire ce soir,
- d'un représentant de la Chambre des Métiers,
- de l'association des Commerçants de Tulle,
- de Monsieur POUQUET qui a un autre projet qui mérite toute l'attention des élus.

Il souhaite néanmoins, avant d'engager l'ordre du jour du Conseil municipal, dire combien les travaux de la Cathédrale, la St Clair produisent quelques embarras de circulation ou de stationnement.

Cela était inévitable, il le savait.

Il est fait en sorte d'en contrôler les effets, d'en diminuer l'impact mais il n'était pas possible de différer les travaux ni de supprimer la St Clair.

Dès lors, il faut vivre pendant 15 jours avec cette contrainte là qui aboutit à ce que le parking Saint-Pierre soit bien utilisé aujourd'hui.

C'était l'objectif de l'opération : à un moment il fallait forcer l'automobiliste à garer sa voiture où cela était souhaité qu'il puisse le stationner. Tous ces investissements n'ont pas été réalisés pour que le parking ne soit pas pleinement utilisé.

Mais cela conduit aussi les commerçants, notamment ceux du quartier de la Cathédrale, à souffrir pendant cette période là.

Une commission sera prochainement mise en place pour essayer d'évaluer l'impact de ces désagréments.

Il y a eu aussi à cause de la présence de la St Clair et des travaux, le déplacement du marché.

La semaine passée, il a été demandé aux forains de faire quelques efforts ce qu'ils ont fait et aussi aux habitués du marché de changer un certain nombre de leurs rites d'achat.

La St Clair va se terminer à la fin du mois.

Pour ce qui concerne les travaux de la Cathédrale, le plus important sera fait dans l'été ce qui générera un peu plus de liberté de circulation, même si tout ne sera pas terminé.

Il exprime, au nom du Conseil municipal, toutes ses excuses pour les travaux et demande en même temps la compréhension de chacun : il n'est pas possible de souhaiter à la fois la rénovation de la Ville, que le Quartier du Trech soit réanimé et en même temps de se plaindre qu'il y ait des travaux.

La Ville fait tout, en relation avec la SEMABL et les Services Techniques, pour qu'il y ait un maximum d'informations. Cela n'est pas facile. Des événements, incidents provoquant une gêne inattendue peuvent se produire.

Cette période de tension existe. Il faudra faire avec.

Pour le déroulement des travaux, le retard lié au fait que les fouilles aient duré plus longtemps que prévu a été rattrapé.

Cependant, ces fouilles ont permis des mises à jour qui seront extrêmement précieuses pour les chercheurs et tous ceux qui s'intéressent à l'archéologie.

D'autres travaux se déroulent en ce moment. Ils sont moins problématiques quant aux effets sur la population :

- la réhabilitation du Centre Culturel et Sportif où l'on voit les effets des investissements.
- les travaux de DORSAL pour faire passer les lignes permettant l'arrivée du Haut Débit. Des travaux de voirie récents peuvent être endommagés par ce type d'équipement. Mais il n'est pas possible de vouloir le Haut Débit et ne pas avoir les câbles en permettant l'accès.

Il n'a pas d'éléments à ajouter par rapport à l'activité tulliste.

Il donne la parole à Monsieur Lissalde en le remerciant d'avoir voulu cet investissement même s'il y avait des réticences, des craintes. Il a été possible par le dialogue social de lever un certain nombre d'appréhensions. Il a fait le choix d'investir ce qui était l'essentiel pour la Ville.

Son pari industriel commence à porter ses fruits car il y a plus de commandes que prévu ce qui peut avoir des effets positifs sur l'emploi.

Il le remercie pour les contacts qu'il a eu avec les élus du Conseil municipal, du Conseil Général, du Conseil Régional. Il y avait des subventions importantes mais le taux de retour en terme d'investissement a été élevé.

Monsieur LISSALDE dit qu'une usine de 16 000 m² a été construite. Des investissements américains particulièrement importants ont valu au patron mondial une récompense.

Au niveau du planning de déménagement : le chantier est très avancé, le bâtiment doit être livré le 15 Juillet.

Les équipements informatiques sont les premiers investissements qui vont aller sur le site de la Montane. Ils sont indispensables à la gestion de l'usine.

Il y a la problématique technique de devoir gérer deux équipements en même temps : le site de la Montane et le site Quai Continsouza.

Il est difficile de relier les deux sites en réseau informatique, fibre optique.

Les équipements industriels vont commencer à arriver sur le site à partir du 15 Août. Tous les équipements qui sont aujourd'hui sur le site actuel vont être déménagés sur le nouveau site. Cela va durer jusqu'à fin Novembre.

C'est un déménagement lourd : il s'agit d'une usine de production avec 300 employés, 100 000 000 € de chiffre d'affaire qui vit de l'industrie automobile sans arrêter les constructeurs.

Cela est possible grâce à une implication forte du personnel. Un dialogue important va se faire dans des conditions qu'il espère acceptables.

Cette usine va être inaugurée le 1^{er} Décembre en fonctionnement.

Les clés de l'usine actuelle vont être remises fin décembre à CATINVEST, Mougins Investissements, pour qu'ils puissent lancer le projet.

Il y a eu dans ce projet une collaboration et une interaction permanente entre Borg Warner et le repreneur du site. Le site va passer par une phase de dépollution, de déconstruction qui vont être concomitantes.

A compter de début 2007, l'usine sera totalement autonome et active sur le site de la Montane avec des commandes importantes qui viennent d'arriver, des perspectives commerciales intéressantes.

Il souhaite que cette zone se développe, amène le plus d'emplois possible, soit la plus active possible.

Pour être effective, il faut un tissu industriel le plus proche possible.

Monsieur François HOLLANDE demande le calendrier de déménagement et la date de départ définitif.

Monsieur LISSALDE rappelle que le déménagement commence mi-août jusqu'à fin novembre.

L'usine sera totalement autonome sur le site de la Montane début Janvier.

Monsieur François HOLLANDE demande quand une nouvelle activité pourra avoir lieu sur le site actuel.

Monsieur LISSALDE dit que des phases de pompage, de dépollution, commencent dans quelques semaines. Cela se fait de façon parallèle mais la dépollution et la déconstruction ne pourront commencer qu'en Janvier 2007, date à laquelle Borg Warner aura totalement quitté le site et vidé le site de tous ses meubles et équipements industriels.

Monsieur François HOLLANDE demande combien l'usine compte d'emplois à ce jour.

Monsieur LISSALDE dit que l'usine compte environ 280 emplois.

Il y a une montée en cadence de production assez importante.

Des démarrages de nouveaux produits, de technologies complexes se feront en 2007-2008 pour des clients européens et asiatiques.

Les effectifs pourraient compter 400 personnes dans les 4 à 5 ans à venir.

Monsieur François HOLLANDE remercie Monsieur Lissalde.

Monsieur Jean COMBASTEIL indique qu'une autre construction se situe sur la zone, en face de Borg Warner. Il s'agit de la réalisation par le SYMA d'un restaurant d'entreprises qui

concernera Borg Warner ainsi que toute entreprise sur la zone. C'est un élément de valorisation du site nécessaire.

De même, a été lancée l'idée que cette zone puisse être desservie par le train pour les voyageurs.

Il serait intéressant qu'il puisse y avoir un arrêt sur la zone afin d'avoir une liaison facile entre Tulle et la Montane dans la mesure où il y aura une aire de stationnement à côté de la médiathèque.

Cela serait important pour le personnel pour lequel le transport serait moins coûteux d'autant que la Région propose des avantages considérables pour les déplacements liés au travail.

Si ce moyen de transport ne pouvait aboutir, il faudrait voir quels moyens de transport public collectifs route pourraient être mis en place pour qu'habiter Tulle ou sa région et travailler à la Montane ne pose pas de problème, ne génère pas de déplacements coûteux.

Monsieur Christian PRADAYROL pense que c'est une bonne chose que Borg Warner se soit déplacé et soit resté en Corrèze.

En ce qui concerne la zone, les emplois arrivent.

Avec le groupe HAYAT, les implantations de messageries devraient générer la création d'au moins deux bâtiments devant créer au moins 250 emplois.

Le privatisation du restaurant permettra aux gens de déjeuner sur place.

Monsieur François HOLLANDE rappelle que GICRAM devait créer 1000 emplois.

Il donne la parole à Monsieur Mougin.

Monsieur MOUGIN indique qu'en Novembre 2003, il a rencontré Monsieur TISSIER.

La décision de racheter le site de Borg Warner a été rapide.

Il est possible de réussir à Tulle un projet commercial. La dépollution du site posait problème. Il remercie les services de la Préfecture, Monsieur Tissier et Monsieur Lissalde qui ont trouvé les moyens d'obtenir un arrêté préfectoral prévoyant la réutilisation d'un site industriel.

Son projet a pour objet la réalisation d'un ensemble commercial. Cette opération reprendra le site de Monsieur OBRY. Il s'agit de restructurer l'ensemble du secteur.

- Cf document annexe -

Monsieur MOUGIN dit que l'usine, située en limite de Corrèze, constitue un site intéressant pour le promoteur qu'il est.

L'usine et le site OBRY vont laisser place à un ensemble commercial qui s'appellera CITEA, nom déposé pour des ensembles commerciaux de centre ville ou de proximité de centre ville comme c'est le cas ici.

Un bâtiment va abriter le magasin OBRY Bricolage. C'est un rez-de-chaussée simple.

Il y a par ailleurs un ensemble de bâtiments qui va s'articuler sur un rez-de-chaussée plus un étage.

Un accès par la propriété de Monsieur OBRY permettra de rejoindre le Boulevard de Ventadour avec un passage par l'espace de la serre.

Une réunion a eu lieu ce matin avec la Direction Départementale de l'Équipement pour caler une étude concernant les flux de circulation afin de permettre à ce centre de fonctionner correctement.

Une partie des magasins OBRY va être gardée. La partie neuve sera rasée.

Les locataires commerciaux qui se trouvent sur le site seront relogés dans le cadre de l'opération.

Pour l'architecture, les matériaux utilisés reprendront la couleur grège, le bois.

Il connaît la filière bois qui existe sur le Département.

Étant en fond de vallée, il paraît difficile d'utiliser le bois. Il sera utilisé un matériau plus pérenne qui imite le bois : le bois bakéliné.

Monsieur VALADE, Directeur d'Intermarché, souhaite positionner son magasin et l'agrandir.

Il y aura un ensemble de moyennes surfaces et pas de petites boutiques. Ce sont toutes des surfaces faisant au minimum 300 m². Le promoteur a interrogé un certain nombre d'enseignes déjà présentes sur la région de Tulle pour venir dans ce programme.

À l'étage, il y a quatre surfaces organisées sur la toiture des bâtiments Intermarché. Elles sont accessibles par le bas du parking et l'avenue de Ventadour.

Au total ce programme comprendra 400 places en rez-de-chaussée et 180 places à l'étage non compris les places résiduelles de l'actuelle opération OBRY qui après remodelage permettra de compter 50 à 60 places complémentaires sur l'opération.

Il y aura un ascenseur pour relier le rez-de-chaussée au 1^{er} étage.

L'ascenseur pourra accueillir 6 personnes avec caddie.

Monsieur François HOLLANDE propose une première série de questions sur l'aspect général du projet avant d'en arriver à sa configuration commerciale, aux intentions.

Monsieur Yves JUIN demande quelle sera la surface commerciale.

Monsieur MOUGIN dit que la surface du projet est d'environ 20 000 m² avec une surface commerciale d'environ 18 000 m².

Monsieur Jean COMBASTEIL demande comment seront organisées les circulations.

Monsieur MOUGIN répond que la circulation s'organise autour de deux points forts qui sont :

- l'actuel accès le long de la Corrèze
- l'accès sur la partie haute qui va se faire sous le bâtiment actuel d'OBRY et qui va rejoindre l'avenue Ventadour sachant qu'il y a un aménagement à prévoir. C'est pourquoi a eu lieu ce matin une réunion avec la Direction Départementale de l'Équipement pour réaliser d'une part, une étude sur la circulation et d'autre part, prévoir les aménagements nécessaires tant en terme d'élargissement de voirie dans la mesure où il a la propriété des magasins OBRY et permettre une entrée (sortie sur le secteur au moyen d'un équipement approprié. Il semblerait, d'après les premières discussions, que l'aménagement d'un carrefour à feu puisse résoudre le problème.

Monsieur Christian PRADAYROL demande ce que représente, sur les 18 000 m², les surfaces d'OBRY et d'Intermarché.

Monsieur MOUGIN répond qu'Intermarché bénéficiera de 2 900 m² de surface commerciale et de 4 000 m² de stationnement.

OBRY aura 4 500 m² de surface couverte et 800 à 900 m² de surfaces en extérieur.

Monsieur François HOLLANDE observe que 50 % de la surface sera occupée par Intermarché et OBRY.

Il demande à Monsieur OBRY et à Monsieur VALADE de quelles surfaces ils disposent actuellement.

Monsieur OBRY dit qu'il dispose de 3 200 m² de surfaces de vente.

Il y a autour du site animé des moyennes surfaces pour plus de 1 300 m² dont il est prévu une relocalisation. Les locataires actuels souhaitent se relocaliser sur le site.

C'est une chance pour Tulle de développer un centre commercial au côté Est de la Ville, au pied du Centre Ville.

Il y a dix ans, il se demandait si la reprise de ce magasin était un bon choix.

Aujourd'hui il pense que la réalisation de ce projet va amener du dynamisme au commerce.

Monsieur François HOLLANDE demande ce que va devenir son actuelle installation.

Monsieur OBRY dit qu'une partie va être détruite.

Monsieur MOUGIN dit que le site OBRY va être entièrement restructuré. Les locaux accueillant Thiriet, la Halle aux Chaussures et le magasin de luminaires vont être rasés et réincorporés dans l'opération.

Une discussion est en cours avec le magasin de luminaires.

Les locaux d'OBRY vont être en partie rasés. La façade du bâtiment conservé va être réhabilitée.

Il faut respecter la réglementation en matière de vue et ne pas entraver le lit de la Corrèze.

Monsieur VALADE (Intermarché) dit qu'il est arrivé à Tulle en 2001. Il a réhabilité l'Intermarché sis Route de Naves dans un souci de se positionner sur un nouveau projet.

Monsieur François HOLLANDE demande quelle surface occupe son magasin actuel.

Monsieur VALADE indique que la surface du magasin actuel est de 1 080 m² contre 2 900 m² pour le nouveau qui sera axé sur l'alimentaire pour éviter de créer de la concurrence.

Monsieur François HOLLANDE demande ce que va devenir l'ancien site.

Monsieur VALADE dit que sa surface va être réduite à 500 m² pour conserver une activité sur le haut de la Ville.

Madame Janine PICARD demande si la station service sera maintenue.

Monsieur VALADE dit qu'elle devrait être maintenue. Cela permettrait d'avoir une station service à chaque sortie de Ville.

Monsieur Philippe BERNIS observe que le centre commercial comptera 2 accès : un à partir de l'avenue Ventadour à travers du parking sis devant l'actuel magasin OBRY et un autre devant l'immeuble HLM qui domine l'actuelle usine de la Marque en direction de la gendarmerie.

Monsieur MOUGIN dit que cet accès est pour lui confidentiel et secondaire. Il y a aujourd'hui des accès qui existent sur le parking du personnel de Borg Warner qui permettent d'aller aux logements surplombant l'opération.

Cet accès n'est pas un accès essentiel. Il s'agit de ne pas créer de cul de sac.

La rue de la Botte est à sens unique en partie et n'est pas intéressante pour le projet en terme de circulation. Il ne souhaite pas mettre de trafic sur cette voirie.

Il y a deux accès qui l'intéresse : l'accès actuel de Borg Warner par la rue sise le long de la Corrèze et l'accès par l'avenue Ventadour ce qui permettra d'irriguer la nappe de parking haute par l'avenue Ventadour sachant que cela permet de reboucler avec le parking du bas et pour les gens qui sont en bas de ressortir par l'avenue Ventadour. Cela permettrait de créer ces échanges et éviterait de surcharger le giratoire situé plus bas.

Monsieur Philippe BERNIS dit qu'il n'y a donc pas réellement de possibilités de bouclage depuis l'avenue de Ventadour jusqu'au quai le long de la Corrèze.

Monsieur MOUGIN dit qu'il y en a une.

Monsieur Philippe BERNIS demande si le gabarit de cette voie sera suffisant pour accueillir des bus.

Monsieur MOUGIN dit que cela est impossible en raison d'un problème technique de hauteur sous le magasin actuel OBRY.

Il faudra discuter de la nécessité ou non d'avoir un accès bus. Il est à l'écoute des demandes et préoccupations.

Monsieur Philippe BERNIS demande s'il est prévu un cheminement piéton le long de la Corrèze.

Monsieur MOUGIN dit que cela fait partie des discussions qu'il convient d'avoir dans le cadre de la réalisation de ce projet.

Il ne devrait pas y avoir de souci particulier dans la mesure où cette partie de la voirie possède déjà un trottoir.

Il faut ensuite obtenir un cheminement le long du trottoir et trouver les points de pénétration.

Le pont prévu sera réalisé avec un ou deux trottoirs.

Monsieur Philippe BERNIS demandait s'il y aurait un cheminement piéton dans le site lui-même.

Monsieur MOUGIN répond qu'il s'agit d'une impasse. Il faut voir quels sentiers piétons pourraient exister.

Monsieur Jean COMBASTEIL évoque le fait qu'il avait été évoqué que la voie qui rejoint le niveau de l'usine à la gendarmerie pourrait devenir un espace public.

Cela pourrait être intéressant pour le fonctionnement du quartier même si ce n'est pas très intéressant pour les clients du supermarché.

Le cheminement le long de la Corrèze en crête de talus dans l'enceinte du centre commercial, arriverait sur le bois qui est aujourd'hui propriété de la Gendarmerie mais que celle-ci souhaite échanger depuis longtemps contre d'autres terrains. Aussi, une Déclaration d'Utilité Publique avait été faite.

Cela permettrait de rejoindre le site de la Baignade, de l'Auzelou et permettrait de créer une continuité.

Monsieur MOUGIN dit qu'il s'agit de points de détail ayant leur importance et permettant de relier les quartiers entre eux et de faire en sorte que l'opération s'insère dans l'urbanisme local.

Monsieur Christian PRADAYROL revient sur la superficie nouvelle créée.

Sont créés 3 500 m² pour Monsieur OBRY et 3 500 m² pour Monsieur VALADE.

Il reste 11 000 m² à occuper.

Il est indiqué que des boutiques de 300 m² au minimum seront créées.

Il en résultera 11 000 m² commerciaux supplémentaires.

La Ville de Tulle et le Bassin de Tulle ont-ils la capacité d'absorber une superficie aussi conséquente compte tenu des surfaces commerciales existantes.

C'est le fond du débat.

Il n'a rien contre le positionnement du promoteur commercial qui réalise de belles opérations.

Or, le débat pour la Ville de Tulle ne se situe pas là.

Il y avait une autre opportunité qui était de faire une opération publique c'est-à-dire de maîtriser cet aménagement avec une acquisition du site par la Ville ou la Communauté de Communes.

La Ville n'a pas exercé son droit de préemption.

Il avait été voté l'an passé la modification des statuts de la Communauté de communes.

Cette opération est-elle proportionnée par rapport à la Ville ?

Monsieur François HOLLANDE dit qu'il y a :

- une question adressée à la municipalité qui est de savoir ce qu'il fallait faire : fallait-il laisser un opérateur privé racheter à un autre opérateur privé ou fallait-il préempter, acheter, équiper et aménager ?

- une question qui est de savoir si 10 000 ou 11 000 m² correspondent à des surfaces qui par rapport à la population du Bassin de Tulle, qui peut être attiré par cette zone (qui ne va pas a priori s'approvisionner dans le Bassin de Tulle) paraissent dans la norme ou non. Y a-t-il des risques de transfert du centre ville vers cette zone ? Va-t-il y avoir des transferts de centres commerciaux à centres commerciaux ? Va-t-il y avoir une nouvelle clientèle ?

Il demande quelle est la norme par rapport à la population.

Est-elle compatible avec ce qui est vu ailleurs ?

Monsieur MOUGIN répond par l'affirmative.

Il rappelle que 3 bâtiments se trouvant sur le site d'OBRY vont rejoindre l'opération soit 14 000 m² de relocalisation.

Il ajoute que les élus ont souhaité qu'une réflexion soit menée pour que les surfaces commerciales installées ne génèrent pas une mise en concurrence des commerçants du centre ville.

Par ailleurs, des contrats ont été pris avec d'autres commerçants travaillant dans des moyennes surfaces qui n'étaient pas bien positionnées. Ce fut le cas avec GEMO qui va rejoindre l'opération. Une autre enseigne du groupe occupera alors des locaux actuels de GEMO.

Intersport a également été contacté mais souhaite rester sur son site actuel.

Ont ensuite été regardés les métiers manquants :

- la puériculture : Aubert va s'installer sur une surface de 600 m²
- le jouet : un spécialiste va s'installer.

Il indique qu'actuellement le premier vendeur de jouets à Tulle est Leclerc.

La Halle aux Chaussures et la Halle aux vêtements vont s'installer sur le nouveau site.

Le promoteur indique qu'il recherche un spécialiste en produits électroménager grand public.

Des opérateurs locaux ont été contactés. A ce jour, le projet n'a pas abouti.

En ce qui concerne les articles de sport, une offre complémentaire serait la bienvenue mais les négociations n'ont pas abouti.

Il indique qu'une pharmacie tulliste chercherait à se relocaliser sur le site.

Il ajoute que Monsieur VALADE demande l'installation d'une station essence sur le site Avenue Ventadour.

Enfin, il précise que l'actuel bâtiment bain-cuisine de OBRY accueillera un centre auto.

Monsieur François HOLLANDE demande quel a été le prix d'achat du site.

Monsieur LISSALDE répond que le site a été vendu 2 400 000 €.

Le coût de la dépollution s'élève quant à lui à 1 200 000 €.

Monsieur MOUGIN dit que l'investissement global afférent à cette opération se chiffre entre 17 000 000 € et 18 000 000 €.

Monsieur François HOLLANDE demande à combien s'élève le coût de la démolition du site.

Monsieur MOUGIN dit que le chiffrage est en cours. Il devrait être d'un peu moins de 1 000 000 €.

Monsieur François HOLLANDE dit que si la Ville avait voulu racheter ce site, il eu fallu qu'elle puisse y consacrer 4 000 000 €.

Il n'aurait jamais engagé, au nom du Conseil municipal une somme de cette importance.

Aucun Conseil municipal n'aurait d'ailleurs accepté de racheter une telle surface à ce prix.

Qu'aurait fait la Ville :

- se retrouver promoteur commercial ? Ce n'est pas son rôle.
- faire des logements alors qu'il y a tant à faire sur le parc HLM et sur le parc privé ?
- faire un jardin : cela aurait coûté cher le brin de pelouse.

Il y a un risque pour l'opérateur car il n'est pas sûr d'avoir ses autorisations.

Le risque pour la Ville était de se retrouver avec une friche pendant de nombreuses années alors même que des commerces souhaitaient venir.

La Ville aurait pu faire l'agent immobilier, sans avoir cette spécialité et faire venir Intermarché, OBRY qui auraient demandé les mêmes surfaces.

Qu'aurait ensuite fait la Ville ?

Les commerçants n'auraient pas souhaité être isolés et auraient demandé la venue d'autres commerçants autour d'eux.

Le choix n'était pas de faire un peu de commerce ici, un peu de logement ailleurs, un peu de promenade sur le même site.

Ce devait être une opération globale et c'est pour cela que la Ville a fait le choix de la confier à des opérateurs privés, sous son contrôle.

Il y aura des commissions départementales. La Ville comme la Communauté, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers auront à se prononcer.

Il sera veillé à ce qu'il n'y ait aucune conséquence dommageable sur le commerce du centre ville.

Le risque est pris par le promoteur et l'organisation est réalisée par les spécialistes.

Ceux qui ne connaîtraient pas les étiquettes politiques des uns et des autres pourraient être surpris.

Les libéraux demandent que la collectivité publique achète, équipe. Il n'est pas certain que, il y a 20 ans, une autre municipalité aurait fait ce choix.

Il est vrai que c'est plus facile quand on a recours à l'argent public.

Or, il n'y a pas d'argent public, il n'y a pas de possibilité, pas de ressource.

Même s'il y en avait, il fait le choix de consacrer l'argent public où il doit être investi en priorité et ce n'était pas sur cette zone.

Il n'y aurait pas eu d'opérateurs privés, de possibilité de cession, il aurait sans doute été fait pression sur l'entreprise pour que le prix soit moins élevé.

A un moment les règles du marché doivent jouer mais sous le contrôle des acteurs publics. C'est pourquoi il y a un contrôle sur les surfaces commerciales, sur le permis de construire. Les règles d'architecture, paysagères doivent être respectées.

Ce qui se fera sur cette zone sera incomparable par rapport à la situation existante.

Il n'était pas demandé à l'usine d'être belle mais de fournir des emplois. En revanche pour une surface commerciale on a cette exigence aujourd'hui.

Le choix a été fait ainsi. Il n'a aucun regret sur cette affaire.

Il observe qu'il ne s'agit là que d'une étape du processus. Il faudra y revenir.

Il demande à Jean COMBASTEIL ce qu'aurait pu faire la Communauté.

Monsieur Jean COMBASTEIL dit que Monsieur PRADAYROL a l'habitude d'administrer la Communauté de Communes par correspondance.

Malheureusement la Communauté a aussi ses limites et ses difficultés d'action.

Il pense que c'est l'aboutissement d'un long processus.

La Communauté a été fortement impliquée à un moment donné. Cela a donné lieu à des débats au sein de la Communauté.

La Communauté ne s'en est pas désintéressée. Elle a même modifié en conséquence ses statuts pour pouvoir répondre.

Les évolutions se sont faites finalement de façon heureuse. Un privé a vendu à un autre privé.

La puissance publique n'intervient pas.

Il y a avait un site de production. Il va perdurer. Les conditions de production sont considérablement améliorées.

Il y a sur le site de la Montane un outil qui n'est pas comparable à celui existant à Tulle même si ce dernier est historique. Il permet d'offrir un autre visage d'une industrie locale centrée sur une autre production qui a un certain avenir. Si le déplacement n'entraîne pas une disparition de la Taxe Professionnelle, le niveau de Taxe Professionnelle actuel ne sera pas retrouvé au moins dans un premier temps.

Si ce site n'avait pas été réutilisé, la destruction des bâtiments aurait généré une perte de Taxe Professionnelle considérable pour Tulle.

Quelques emplois devraient être créés.

Même s'il y a des relocalisation de sites existants, il est probable que lorsque l'on passe de 1 000 m² à près de 3 000 m², cela nécessite bien quelques emplois supplémentaires.

Cela est important.

Le coût financier (2 400 000 € selon l'estimation des Domaines) était important.

La surface totale du site est de 46 000 m² soit 80 € le m².

Le prix de vente sur la zone de la Montane est de 10 € le m².

Le prix de vente sur la zone des Alleux est de 5 € le m².

Il semble difficile dans ce cas de trouver des clients à 80 € le m².

Les petites entreprises de production ne seraient pas intéressées.

Pour y parvenir, il faudra que la Ville ou la Communauté acceptent de perdre une part des sommes engagées.

Pour ce qui concerne les petites entreprises, la Communauté pour 2 000 000 € crée l'Hôtel d'entreprises.

L'Hôtel d'entreprises est réalisé sur un autre site industriel. Cela s'est négocié dans d'autres conditions.

Il parait difficile de faire du logement sur ce site avec les opérations menées sur le centre ancien...

Il n'est pas logique de faire un espace public dans l'un des lieux de la Ville le plus arboré et qui se trouve à quelques centaines de mètres du site de la Baignade qui ne demande qu'à se développer.

Il trouve que le choix fait constitue une chance pour Tulle.

Il ne sait pas s'il n'y aura pas d'incidence sur le commerce.

L'intervention de la Ville est équilibrée. Il y a ce qu'elle aide à faire : elle n'a pas préempté pour cette opération.

Il ajoute qu'il y a tout ce que fait la Ville sur les quais, la place de la Cathédrale. Cela va servir le commerce de proximité, équilibrer l'intervention de la Ville.

La Ville ne va pas être à la dévotion de la grande surface et dédaigneuse du petit commerce.

Il rappelle la politique d'ORAC, de FISAC menée ; la politique d'aide aux devantures.

Il lui semble que l'action de la Ville est parfaitement équilibrée.

Ce site doit être considéré comme prioritaire.

Il est fondamental dans l'équilibre économique, commercial, urbanistique de la Ville.

C'est la première fois que Tulle peut avoir un site commercial à sa taille, non démesuré, à quelques centaines de mètres du Centre Ville. Peu de villes ont cette chance. Il serait bien d'arrêter avec ces constructions qui ont fleuri autour des grands sites urbains.

Il y a là un acte fort. Il faut être exigeant avec les promoteurs. Il faut leur demander des aspects architecturaux de qualité. Il ne faut pas créer des bâtiments qui se dégradent rapidement.

Le permis de construire n'est pas encore délivré. La CDEC démarre.

La Communauté va intervenir sur l'aménagement du pont, d'un accès car cela parait être du rôle de l'intervention publique en cette circonstance.

La Communauté va intervenir avec la Ville et en liaison avec d'autres partenaires pour baisser le coût.

Cette opération constitue un acte de reconstruction, de réhabilitation, d'attractivité de la Ville.

Il reste fidèle à ce que la liste conduite par François HOLLANDE avait dit au moment des élections : un des thèmes était « Améliorer l'attractivité de la Ville ».

Il est certain que cet objectif là a été permanent dans l'action. Cela en est un des aspects non des moindres.

Monsieur Christian PRADAYROL dit que les rôles sont inversés puisque la majorité laisse faire le libéralisme et que l'opposition demande une intervention. Il a été dit qu'il y aurait une CDEC et la délivrance du permis de construire. Il ne voit pas comment la réalisation de cette opération pourrait être refusée.

Pour revenir au montant de l'investissement qui est de 2 400 000 €, une concertation aurait pu avoir lieu.

Les choses se sont décidées mais le Conseil municipal n'en a jamais parlé. Il y a eu quelques discussions au niveau de la Communauté de Communes.

Il lui semble qu'en Charentes-Poitou, une dame pratique la démocratie participative.

Il aurait fallu consulter les tullistes et leur demander qui souhaitait la réalisation de ce projet.

Il se demande si la majorité des Tullistes souhaitent un Centre Commercial de 18 000 m² sur le site de l'usine Borg Warner.

Est-il véritablement répondu aux préoccupations des gens de la Ville.

Les élus ont des responsabilités qu'il convient d'assumer vis-à-vis des électeurs.

Ils doivent savoir si la population formule ce souhait de création d'un centre commercial sur ce site.

Il pense qu'il aurait fallu une concertation préalable sur l'utilisation possible de ce site. Il n'était pas ruineux d'engager 2 400 000 €. Il fallait réfléchir à ce qui pouvait être fait sur le site.

Partir sur un projet qui lui paraît disproportionné, non pas sur les surfaces existantes qui se transfèrent ce qui est très bien, mais les surfaces nouvelles qui arrivent.

Il n'y a pas une population de bassin qui va permettre de l'absorber. Il y aura des dommages collatéraux qui se traduiront peut être en centre ville par des fermetures de magasins.

Il ne le souhaite pas.

Il est indiqué qu'il n'y aura pas de galeries marchandes mais des espaces de 300 m² ou plus qui vont déréguler l'activité.

Il aurait peut être fallu demander aux commerçants tullistes si une petite galerie marchande ne leur permettrait pas d'ouvrir un autre magasin.

Il conviendrait de créer une commission extra-municipale en concertation avec le promoteur pour étudier véritablement l'opération.

Monsieur Michel CAILLARD dit que son groupe n'a rien contre le déplacement de l'Intermarché, ni contre le fait que des promoteurs travaillent à l'aménagement de cette zone.

Des questions ont été soulevées. Elles demeurent sans réponse et les inquiétudes sont toujours là.

Il souligne avec satisfaction les discours qui accompagnent le déménagement de Borg Warner sur la zone de la Montane.

Il aurait aimé que la majorité municipale tienne les mêmes propos lorsque l'affaire du déménagement a été annoncée et tout le monde sait que cela n'a jamais été le cas.

Le train est maintenant pris en marche. Il s'en réjouit.

Concernant l'aménagement de cette zone, les Tullistes savent que la question de la topographie de la Ville a toujours été présentée comme un point négatif à son développement économique pénalisant tout projet public ou privé.

Il y a l'opportunité d'une zone de plusieurs hectares à proximité du centre ville.

Cela aurait nécessité une concertation et une réflexion autres que ce qui a été proposé.

L'opposition est mise devant le fait accompli alors que la Communauté s'était dotée de la compétence en matière de récupération et de réhabilitation de tels sites.

Par ailleurs, il y a un risque très important de déséquilibre du commerce tulliste.

Il est dit que cela génèrera un équilibre avec le bas de la Ville. Il y a eu confirmation aujourd'hui dans la Presse que le bas de la Ville allait être doté de surfaces supplémentaires.

Cette opération ne va pas attirer plus de personnes à Tulle, ce ne sont ni les Brivistes, ni les Ussellois qui vont venir dans les surfaces de Tulle. C'est la population Tulliste qui va se répartir différemment au détriment du commerce de centre-ville qui peut paraître parfois dans une situation relativement sensible. Il ne souhaite pas faire état des gênes liées aux travaux place de la Cathédrale rencontrées actuellement.

Pour la gestion de la Commune comme de la Communauté de Communes, c'est un choix mais il faut également que les Tullistes et les secteurs dynamiques de Tulle s'y retrouvent.

Il s'agit là des remarques et des réserves qu'ils souhaitaient apporter sur un projet qui doit rester un des projets les plus structurants à Tulle de ces dernières années.

Mademoiselle Christèle COURSAT pense qu'il est regrettable de mettre plus de pression sur les entreprises commerciales et artisanales du centre ville en leur faisant encore plus peur alors qu'elles ont déjà peur par rapport à une activité économique qui à l'échelle du Département, de la Région, de la Nation, ne va pas très bien. Les commerçants le disent notamment dans le quartier du Trech ce qui, il est vrai, est renforcé par les travaux d'aménagement.

Cependant, elle tient à préciser qu'une commission s'est mise en place au niveau de la Préfecture du Département pour l'élaboration d'un schéma département d'équipement commercial qui est le document de référence pour ce qui est l'observatoire départemental d'équipement commercial à l'échelle du territoire corrézien.

Des études ont été menées à l'échelle des bassins de vie dans le bassin de la Ville de Tulle.

Cela est intéressant lorsque l'on s'aperçoit de la différence entre la densité commerciale par rapport à quelques activités en particulier à l'échelle du bassin de Tulle et du département.

Il y a des activités sur la Ville de Tulle qui manquent. C'est un état de fait.

Certes cela va générer de la concurrence. Mais est-ce vraiment de la concurrence ou au contraire cela ne va t-il pas permettre à des clients de trouver des nouveaux produits qui aujourd'hui ne sont pas offerts sur la Ville de Tulle.

Cela ne va-t-il pas drainer une nouvelle clientèle qui se trouve sur des zones telles que Egletons voire au-delà .

L'objectif est de mettre en place un nouveau programme d'investissement qui va en accompagnement de l'attractivité du centre ville.

Elle rappelle les efforts fournis pour capter la nouvelle clientèle sur la Ville de Tulle. La Ville a travaillé avec l'association des commerçants. Elle a elle-même mobilisé des fonds avec l'ensemble des services municipaux, des élus. Tout le monde était motivé par des opérations de promotion ; sur le fait de se battre pour faire venir de gens sur la Ville de Tulle.

L'opération Noël est une chose.

Mais la Ville suit l'Association des Commerçants par rapport à toutes les activités de promotion de leurs entreprises.

Il y a eu des opérations FISAC, des opérations poursuivies aujourd'hui à l'échelle de la Communauté de Communes.

L'opération est d'attirer de nouveaux clients sur la Ville de Tulle.

Il est nécessaire de satisfaire la population la plus large possible.

Monsieur Christian PRADAYROL dit qu'il faut être objectif. Il n'y a pas de critique sur l'action qui est menée en matière d'ORAC, de FISAC ... Cela est très bien. Cela a toujours été approuvé et encouragé. Ces opérations ont été étendues à la Communauté de Communes. Le débat n'est pas là. Il s'agit de savoir si 11 000 m² supplémentaires sont adaptés à la Ville de Tulle.

Madame Magali LACHASSAGNE souhaite répondre par rapport à la démocratie participative. Il n'y a pas qu'en Charente-Poitou que de la démocratie participative est faite. A Tulle, ont été mis en place des liens avec la population pour avoir leur ressenti.

Effectivement, il n'a pas été mené d'enquête sur la nécessité de construire un centre commercial ou autre chose sur ce site. Cela par souci d'efficacité, de rapidité mais aussi d'économie pour les finances de la Commune.

Il est certain qu'elle a entendu que beaucoup de Tullistes voulaient sauver les emplois à Tulle en faisant en sorte que cela ne coûte pas cher aux finances de la Commune, ni en impôts.

Monsieur François HOLLANDE conclut que dans un schéma idéal, il aurait préféré que l'usine de la Marque puisse être démolie et reconstruite sur place.

Monsieur LISSALDE et son prédécesseur ont fait toutes les études requises et ont choisi d'aller sur une zone distante de 12 km, et donc de quitter la Ville de Tulle. Cela a fait du mal, pas simplement en matière de ressources financières, mais aussi symboliquement. Car c'était la dernière usine qui restait sur le territoire urbain de Tulle.

Il reste la manufacture d'armes avec quelques substituts. L'avenir des usines n'est sans doute plus dans les centres-villes.

Il n'a pas non plus été facile pour les personnels de l'accepter même s'ils auront sûrement une grande fierté une fois qu'ils seront dans la nouvelle usine.

Les déplacements généreront des kilomètres en plus même si Borg Warner a veillé à compenser une partie du surcoût.

Mais c'est un fait, l'usine ne sera bientôt plus là.

Il est donné l'impression que cette question est évoquée pour la première fois or, il a le sentiment qu'elle l'a été très régulièrement.

Il y a de l'incohérence des deux côtés.

Depuis toujours l'Opposition municipale libérale demande de racheter le site tout en disant que la Ville est trop endettée, dépense trop, qu'il y a trop d'impôts et qu'elle est trop assistée. Il indique que sur ce dossier, la Ville n'aurait pu obtenir aucune subvention de l'Etat pas plus de la Région ou du Conseil Général.

La Ville aurait dû réaliser cette opération sur ses propres fonds. Ces choix ne sont pas évoqués pour la première fois et ce n'est pas la première fois que des remarques qui méritent d'être entendues ont été formulées.

Il y a eu aussi ce débat à la Communauté de Communes.

Il avait été souhaité, il y a quelques mois, qu'une petite commission travaille avec tous les protagonistes pour suivre les propositions commerciales faites.

Il est vrai qu'il y aura une CDEC. Ce n'est pas une formalité pour l'entreprise. Il n'est pas facile de passer cet échelon là.

Il faut avoir l'accord de la Ville, de la Communauté, des Chambres Consulaires, d'autres collectivités.

Si le projet est bon, il sera soutenu par la Ville. Sinon cela sera dit et une discussion aura lieu en Conseil municipal.

Si des enseignes ne conviennent pas et peuvent en menacer d'autres, cela sera dit. Il en ira de même sur le plan architectural.

Quant aux effets sur le commerce de centre-ville, il n'y en aura pas.

Il n'y aura pas d'effet sur les commerces alimentaires. Il rappelle que c'est sur intervention de la Ville qu'il a fallu reprendre un commerce avenue Victor Hugo et réimplanter par volontarisme une enseigne. Le problème de l'alimentaire c'est qu'il n'est plus en ville. Il souhaiterait qu'il y soit davantage. Il n'y a rien à craindre sur ce point.

Il n'y a pas de grandes enseignes commerciales en centre ville. Il y en a en périphérie qui peuvent se déplacer.

Les conséquences seront regardées précisément.

Sur l'habillement, ce qu'il y a en centre ville est un habillement de marque que l'on ne trouve pas dans les enseignes de produits plutôt banalisés.

C'est ainsi qu'il faut concevoir le commerce en centre ville. Ce doit être un commerce de spécialité, de qualité avec quelque chose qui ne peut pas être donné en surfaces moyennes et grandes.

C'est avec cette exigence de suivi, de formation, de qualité qu'il faut défendre le commerce du centre ville. L'ORAC y a contribué.

Il peut dire en revanche comment a été repris le commerce de centre ville il y a 4 ans, le nombre de boutiques qui étaient fermées.

Il faut voir ce qui s'est réouvert ou modernisé depuis 4 ou 5 ans. Il a fallu engager des actions mais aussi une confiance dans la dynamique urbaine.

Ce qu'a dit Jean Combasteil est vrai : un commerce s'installe lorsqu'il a le sentiment qu'il va y avoir des flux de population en centre-ville.

Ce qui est fait sur l'avenue Victor Hugo doit avoir des effets bénéfiques sur le commerce.

L'avenue Victor Hugo a puissamment bénéficié sur le plan commercial d'une réinstallation.

Cela va prendre forcément quelque part.

Il y aura sans doute des mouvements entre grandes surfaces. C'est la concurrence. Il est pour la concurrence libre et non faussée. La concurrence doit être saine.

C'est plutôt sur le secteur de Brive que cela va prendre. Ce sont les personnes du Pays de Tulle qui vont faire leurs courses à Malemort, à Brive ou sur la route de Limoges qu'il faut faire revenir en leur offrant toute une gamme de produits.

Il est pour que, tout au long de la période de mise en œuvre de ce projet mais aussi d'autres projets, toutes les composantes du Conseil municipal, les Chambres consulaires, les associations de commerçants soient totalement informées et associées. Une commission sera créée comme cela s'est fait au niveau de la Communauté de Communes de façon à ce que chacun puisse avoir toutes les données du problème.

Il souhaite que Monsieur MOUGIN puisse revenir lorsqu'il sera dans la phase de dépôt de présentation plus précise du projet.

Monsieur MOUGIN souhaite que cette action soit menée en partenariat avec les élus. (l'implantation d'un centre commercial de 20 000 m² ne se fait pas comme cela.)

Il indique que l'idéal serait d'ouvrir le centre commercial fin 2008 voire début 2009.

Les travaux de dépollution, décontamination débuteront début 2007.

Affaires culturelles -

- Présentation du rapport d'activités du Musée du Cloître André Mazeyrie

Rapporteurs : Monsieur Pierre DIEDERICHS, Madame Isabelle ROORYCK

LE MUSEE DU CLOITRE

IL FUT LABELLISE "MUSEE DE FRANCE" LE 4 FEVRIER 2003

C'EST UN SERVICE IMPORTANT DE LA VILLE, CHARGE DE METTRE EN VALEUR UN PATRIMOINE EXCEPTIONNEL

Il occupe une **abbaye fondatrice de la Cité** depuis le IV^{ème} siècle autour des saints Martin de Tours et Hilaire de Poitiers pour la tradition : certitude historique tangible d'occupation des lieux et d'un premier moustier au VII^{ème} siècle. autour de saint Calmine de Laguenne.

Il témoigne d'une **histoire prestigieuse** avec notamment, pour seul point évoqué ici, la **possession du sanctuaire du Rocamadour pendant près de 1000 ans** et l'incidence d'un **relais important sur les chemins de Saint Jacques**, en plein renouveau.

Tulle : **ville abbatiale puis épiscopale**, sous mouvance des pontifes d'Avignon au XIV^{ème} siècle dont l'abbaye est le principal témoignage de cette **haute époque unique dans l'histoire**.

D'où l'héritage d'un **joyau architectural parmi les plus beaux de France** appartenant à l'Etat – en partage avec le service de l'abbatiale cathédrale - et loué par la ville à seule fin de son musée à découvrir et à sauver, à remettre en valeur et à faire fructifier sur les plans tant patrimonial que

culturel, touristique et économique, dans le **contexte heureux et opportun de la rénovation du centre ancien et de l'environnement de la cathédrale en particulier.**

En rappel : le bail de location à reconduire explicitement tous les 9 ans a pu enfin être renouvelé en début 2005 après plus de 15 ans de vacance de statut par lacune de l'Etat qui ajoute au bénéfice de la ville la disposition de la pièce qui devra accueillir le Trésor de la cathédrale.

RAPIDE ETAT DES LIEUX

Un site complexe, riche et même exceptionnel pour certains éléments d'architecture – la salle capitulaire et ses peintures murales gothiques, et pour certaines pièces des collections : ce site préserve et présente le témoignage de l'archéologie vivante d'un espace monastique, l'histoire de la ville sur 2000 ans, et celle des environs depuis la Préhistoire, des collections variées et surprenantes, avec quelques éléments constituant même de véritables trésors nationaux

Un site fondateur donc, de la ville, un témoin capital et emblématique de son parcours, de son interprétation, un lieu fondamental de son prestige.

Plus de 1600 m² comprenant l'aile ouest et qui se développent sur le cloître, le jardin, la salle capitulaire.

Plus de 2000 objets présentés. Des centaines encore en réserve. De superbes perspectives d'enrichissements assurés.

Un potentiel historique, documentaire, scientifique, culturel, artistique et créateur inépuisable...

Important pour fidéliser et attirer un flux touristique : ouverture au public sur 361 jours de l'année avec ouverture en continu le mardi toute l'année, en semaine tout l'été et une constante importante d'une permanence chaque jours : un touriste ne fait jamais le déplacement pour rien...

UNE GESTION DENSE, VOIRE LOURDE et jonglant sur un équilibre raisonnable des disponibilités étroites

Un personnel resserré:

- un seul cadre, conservateur du patrimoine diplômé cadre A 1 ère classe
- une secrétaire adjoint administratif
- un agent du patrimoine à huit mois de la retraite, seul temps plein du service d'accueil
- deux agents avec contraintes de santé (Cotorep CEC et reclassement technicien de surface)
- un agent technique en arrêt très longue maladie à deux ans de la retraite.

Ce personnel dévoué, consulté pour la réalisation des projets, s'emploie à ce que tourne le service avec ses moyens pour faire réussir les projets et programmes mais non sans beaucoup de difficultés – déjà pour évidentes raisons de conditions physiques ou de compétence et de dispositions naturelles pour certains.

Cette équipe est cependant encore insuffisante tant au plan conservation et administration, que gardiennage, accueil, sécurité.

Locaux anciens peu adaptés aux exigences modernes d'accessibilité, de conservation, de sécurité et de conditions de vie du personnel. L'espace pose d'importants problèmes de déploiement à tous niveaux pourtant indispensable.

Responsabilité du chef de service sur trois sites :

- le musée du Cloître André Mazeyrie

- l'église Saint Pierre avec manifestations en belle saison et gestion du site
- le musée de la Résistance : responsabilité administrative de l'agent en charge du musée

Fréquentation

Elle est en progression remarquable depuis 2000 notamment

Plus de 41000 entrées en 2005 : résultat pouvant être grandement amélioré tant sur l'extérieur que, surtout auprès des tullois (environ 3 %).

- En 1999 : 23950;
- en 2000 : 36581;
- fléchissement à 27794 en 2003, année de la grande canicule.
- Remontée remarquable depuis.

Ces entrées concernent pour les trois quarts environ le rez-de-jardin d'accès gratuit et les entrées exonérées en aile ouest. Près de 3000 entrées seulement sont payantes et concernent l'aile ouest visitée alors en hors d'œuvre, pour un total de quelques **5 000 €** de recettes.

Ceci pose la question de la justification du maintien d'un droit d'entrée partiel et/ou d'une gratuité pour l'une ou l'autre zone ou l'ensemble, engendrant de nombreux problèmes de gestion des entrées ainsi que de pertinence du parcours et de la découverte de l'ensemble des espaces.

Ces chiffres de fréquentation du public ne concernent pas les innombrables échanges, contacts, renseignements par courrier papier, messagerie, téléphone.

Budget

sans augmentation sur les trois années précédentes à quelques 20 € près :

- **13.300 €** pour le **fonctionnement**
- **13.900 €** pour **l'investissement**
- avec subventions de la DRAC : 1000 € pour animations et expositions; 1000 € pour acquisitions et restaurations

acquisitions et restaurations

Jamais de budget exceptionnel même pour acquisitions.

ANNEE DU MUSEE 2005 : UN BILAN QUI AUTORISE UNE LEGITIME SATISFACTION

Cette année charnière **marquant non pas la fondation du musée qui remonte à 1819** en Préfecture, **mais son installation dans le site de l'abbaye** a été célébrée.

Elle s'est voulue témoin de l'activité, du rôle, de l'impact fondateur du musée, dans la vie culturelle, patrimoniale, touristique de la cité et du pays de Tulle.

L'ensemble des manifestations **illustre l'essentiel de la politique du musée** qui s'ouvre tant sur la mise en valeur et la connaissance des collections, l'encouragement de l'art contemporain, le soutien aux artistes, l'ouverture au monde (Proche-Orient, Afrique...), l'implication historique dans des faits de justice (procès de Mme Lafarge...), sur des commémorations (juin 1944, 1945-la Shoah) et dans l'actualité rejoignant les grands principes de civilisation et faits de société (captivité de Florence Aubenas), l'implication de partenaires les plus variés, ouverts, étendus en catégories d'âges, de provenances, d'intérêt, de goût, de dons et talents (nuit des copistes, journées du patrimoine, fête de la science) impliquant le théâtre, la musique avec de prestigieux moments comme le Festival de la Vézère, ...etc., sans exclure les grands problèmes contemporains tels que la préservation de la Planète par le biais du travail sur le jardin et de son support d'étude et de contemplation.

Ce surcroît de travaux de recherche, de manifestations, d'activité, création d'évènements se réalise :

- avec l'équipe du musée et les services municipaux pour leur réalisation:

- avec chaque fois un lien tangible et réfléchi avec la pertinence du site, des collections, du projet scientifique et culturel, de la mission.

Ainsi l'on peut comptabiliser:

- de multiples approfondissements scientifiques et historiques, des champs d'action et des résultats
- la consolidation par le service des Espaces Verts, du jardin médiéval créé en 2000 et qui remporte un vif succès
 - 12 expositions dont une, la première du genre, itinérante, sur le "point de Tulle"
 - 19 conférences dont Jean-Marie Pelt et André Turcat
 - 13 concerts, 1 pièce de théâtre, un spectacle de musique et danse, un lâcher de colombes, une manifestation de prestige autour du festival de la Vézère, l'accueil d'un partenariat de mécénat avec une banque, un accueil de congrès, un voyage d'étude en Syrie (aux frais du conservateur) en vue d'un futur partenariat avec un musée syrien
 - des journées nationales : musique, musées, patrimoine, poésie, assortis de spectacles, récits et récitals...
 - création d'un évènement à vocation européenne : la **première nuit des copistes** à partir du thème central de l'exposition d'été, en partenariat et sur sa proposition avec le service de la Communication : nuit que tout un chacun a reconnu comme absolument magique.
 - un accueil en résidence d'un artiste pendant trois semaines
 - 13 études scientifiques, de nombreux travaux en chantiers
 - la réalisation du premier CD et DVD visite catalogue du musée
 - la création d'une affiche générique
 - 15 publications sur des objets du musée
 - 8 conférences de presse
 - une vingtaine d'articles sur le musée
 - une dizaine d'interventions TV, autant en radio
 - visites au public spécialisé tant auprès des sourds et malentendants qu'auprès des détenus de la Maison d'arrêt, etc.....

Importance voulue des partenariats ouverts sur la ville, le pays, le monde : ces liens ne réduisent certes pas le travail, mais ils apparaissent indispensables pour jouer le plus possible le rôle multimédia, multiculturel et social que doit tenir tout vrai musée contemporain

Pour les **enrichissements** : ce n'est pas encore le domaine le plus satisfaisant mais tout de même

- 10 acquisitions d'objets divers plus 120 dessins de Martin Lersch, réalisés spécialement pour le musée, sur son site, son environnement, ses collections
- des restaurations en cours pour bientôt terminer de rapatrier des œuvres envoyées à Versailles voici 25 ans
- à prévoir en conservation préventive, sauvetage et remise en valeur un énorme travail concernant au moins les 4/5èmes des collections

LE PATRIMOINE ET LES ENJEUX

Projet scientifique et culturel

Préparé depuis 2000, et même en amont depuis 1985 pour les premières balises

Le présent projet a été **déposé en mars 2005**

RENOUVEAU SPECTACULAIRE DES AMIS DU MUSEE : association que j'avais fondée en 1982, avec comme premier but de sauver l'art et l'artisanat du Point de Tulle

Réactivés par le Président Soulié durant trois ans, les Amis du Musée ont désormais un fonctionnement à plein rôle et plein régime depuis l'arrivée du président Zimmermann en novembre 2004, lequel a quadruplé les adhérents, accompagné les travaux, initié le colloque international Baluze et conçu une politique de développement extrêmement concrète et ambitieuse, avec un organe de liaison qui fait date : la lettre trimestrielle du Griffon.

POINTS A AMELIORER

- budget à optimiser pour acquisitions et restaurations et incitation à mécénat par fait d'entraînement
- communication et moyens publicitaires à densifier, notamment par activation d'un site Internet déjà élaboré
- personnel nécessaire à augmenter et qualifier davantage, pour répondre aux réelles exigences de la loi sur les musées de 2002 et bénéficier du plein rôle de ce joyau de la Cité pour le bénéfice de tous
- locaux à rénover et à agrandir (administration, accueil, exposition)
- actions de conquête du public scolaire et autres ciblés à intéresser : mise en place d'un service pédagogique, imposé par la Loi Musées 2002, conditions sine qua non du label Musée de France.

PROGRAMME 2006

Semaine culturelle turque

Expositions notamment Chagall et Aragon ,

Henry le Chénier

Nuit des musées

Nuit des copistes,

Soirée Renaissance

Exposition thématique artistique et politique cet été

Henry Guérin, maître verrier à St Pierre

Colloque Baluze et création d'une statue sur commande des Amis du Musée

programme 2007 : année européenne de la Nature autour des célébrations de Linné et Buffon

EN CONCLUSION

Le musée doit donc trouver les moyens d'assumer sa **vocation emblématique, fondatrice et rayonnante** à l'image du dynamisme dont son équipe s'attache à donner le maximum, et particulièrement en cette année 2005, qui semble se prolonger en 2006, pour passer à une échelle supérieure comme il le mérite, afin de jouer tout son rôle au service du développement culturel, patrimonial et touristique de la Ville, tel que son maire et député l'ambitionne et tel que l'ensemble de son Conseil municipal doit pouvoir compter sur l'abbaye musée du cloître, en sachant que ce type de lieu fait partie des plus attractifs et des plus visités en France.

D'où le rôle économique que l'on peut en déduire, et ce si précieux supplément d'âme, de plaisir, d'enrichissement culturel qui fait mieux aimer, plus entreprendre et vivre avec plus d'intensité encore dans une cité et un pays assurément en plein réveil.

1a- Présentation du projet scientifique et culturel du Musée du Cloître André Mazeyrie
- validation du projet
- demande de subvention pour le financement de l'étude

Rapporteur : Monsieur Pierre DIEDERICHS

Monsieur Pierre DIEDERICHS dit que comme tout Musée, le Musée du Cloître doit présenter un Projet Scientifique et Culturel qui doit présenter les priorités de développement pour l'avenir du Musée.

Le Projet Scientifique Culturel devra être définitivement validé par le Conseil Municipal.

Le conservateur du Patrimoine en charge du musée du Cloître a rédigé et transmis le Projet Scientifique et Culturel du musée pour avis le 31 mars 2005 à Monsieur le Maire qui l'a soumis à la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Limousin le 2 juin 2005. Celle-ci, par courrier accusant réception le 14 juin 2005, a bien voulu préciser que le dossier dès lors, faisait l'objet d'une instruction auprès des services mêmes de la DRAC mais aussi des services de la Direction des Musées de France.

Il remercie pour leur travail Madame ROORYCK ainsi que la Société des Amis du Musée et son Président qui ont beaucoup contribué à l'élaboration du document

Ce **Projet Scientifique et Culturel**, document de base appelé à évoluer, se divise en grands chapitres :

- l'histoire du musée - labellisé "Musée de France" le 4 février 2003 - depuis sa création en 1819
- les orientations proposées pour un renouveau du musée, et leurs mises en œuvre
- les propositions portant sur l'évolution et les transformations nécessaires pour s'orienter, comme l'a demandé la Direction des Musées de France, vers un **centre d'interprétation de l'histoire de la Ville et du pays de Tulle**, ainsi qu'une valorisation des collections, avec des trésors encore méconnus, recentrées sur l'essentiel et notamment sur **l'art sacré**, en adéquation avec le site et son histoire.

Dans le cadre du réaménagement indispensable du musée, il est proposé d'articuler le départ des opérations par la création de la **Chambre du Trésor de la cathédrale** (jamais encore présenté) permettant communication - et donc gestion des visiteurs - de cette salle que l'Etat vient de mettre à disposition de la Ville pour son musée, avec ce dernier. Dans les études préalables à cette réalisation (7 septembre 1997) Jean-Jacques Sill, architecte en chef de Monuments Historiques, spécifie qu'en créant **une liaison avec le musée** au premier étage on améliorerait en outre considérablement la sécurité du public, en **introduisant une deuxième escalier (module de secours) qui fait défaut au musée**.

Une **étude de faisabilité** confiée à un expert ou à un cabinet de spécialistes, est ensuite indispensable en préalable à la réalisation du Projet Scientifique et Culturel du Musée du Cloître.

Les références demandées aux candidats pour cette étude figureront sur un cahier des charges et devront comporter entre autres : une très bonne connaissance des contraintes, besoins et gestions d'un musée et de son public, des impératifs liés à la diffusion patrimoniale et aux

problématiques de conservation et de restauration, aux modes de subventionnements institutionnels et privés, et préciser la durée de la mission.

A différents titres les administrations suivantes devront être associées à cette étude :

- l'Etat en sa qualité de propriétaire des bâtiments classés parmi les Monuments Historiques
- le Ministère de la Culture et de la Communication et son représentant, l'Architecte en chef des M. H.
- la Direction des Musées de France
- la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Limousin
- le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine de la Corrèze
- la Ville en qualité de locataire des bâtiments et espaces réservés à son musée de statut municipal, et au nom du dit *Musée du Cloître de Tulle*,

Afin d'aider au financement de cette étude, La Ville de Tulle peut solliciter différentes subventions auprès du Conseil Régional du Limousin, du Conseil Général de la Corrèze, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Limousin.

Le Conseil Municipal est donc sollicité pour :

- valider les orientations du Projet scientifique et culturel
- se prononcer sur les étapes d'articulation de ce projet réalisant en premier le Trésor de la cathédrale
- autoriser Monsieur le Maire à engager, par voie d'appels d'offres à candidatures, le lancement d'une étude de faisabilité du Projet Scientifique et Culturel du Musée du Cloître de Tulle
- solliciter du Conseil Régional du Limousin, du Conseil Général de la Corrèze, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Limousin, des subventions les plus élevées possible pour aider au financement de cette étude
- favoriser de tout son poids l'implication la plus rapide possible de l'Etat propriétaire, **au regard de l'urgence d'une prise en compte de la situation sanitaire des bâtiments en particulier sur les toitures, sur le réseau électrique et pour une étude spécifique de la protection des bâtiments lors des crues les plus fréquentes.**

Monsieur Michel CAILLARD salue les efforts faits par l'équipe d'animation du Musée tant les professionnels que les bénévoles.

Dès lors que la place de la Cathédrale sera réhabilitée, il sera important que le Musée trouve toute sa place. C'est un ensemble important du point de vue culturel dans le développement de la Ville.

Il a été rappelé par Madame Rooryck que la fréquentation concernait pour 3 % les Tullois. Comment pourrait être augmenté ce pourcentage ?

Des actions auprès des écoles ont été souhaitées. En existe-t-il déjà ?

Il a relevé que le Musée était toujours dans l'attente d'un équipement logiciel demandé depuis 1995. Qu'en est-il ?

Madame ROORYCK répond que le Musée dispose de ce logiciel depuis environ 2 mois. 3 agents ont été formés.

Un vrai travail scientifique va pouvoir démarrer au niveau de l'inventaire.

Pour que les tullistes puissent venir davantage, il faut faire un gros effort de communication.

Il peut y avoir un contact de bouches à oreilles . Le rôle des Amis du Musée est important.

Le Musée et le service communication de la Ville ne peuvent pas tout faire seuls.

Cela passe aussi par les écoles.

Pour les actions, elle est en relation avec l'Inspection Académique.

Beaucoup de choses sont proposées dans le cadre de la semaine de la science. Quand des expositions sont faites surtout lorsqu'elles ont un rapport avec l'Histoire ou des thèmes du programme, le Musée envoie toutes les informations, documentations, invitations aux écoles. Malheureusement les retombées sont pitoyables par manque de moyens matériels, de temps.

Il est difficile donc de mobiliser les équipes scolaires.

Des animations telle que la Nuit des Musées, la Nuit des copistes font venir du monde.

Beaucoup de tullistes ne connaissent pas le Cloître, ni le Musée.

Probablement que l'aménagement de la Place de la Cathédrale va permettre une meilleure lisibilité de ces lieux.

Monsieur Pierre DIEDERICHS dit qu'il est important qu'une partie des tullistes se réapproprient le Musée.

Il salue les efforts qui sont faits au travers d'un certain nombre d'initiatives : la Nuit des Musées qui est une initiative nationale, la Nuit des copistes est une initiative originale prise en commun par Madame Rooryck et le service communication.

En 2005, c'était la première édition et il y a eu une fréquentation exceptionnelle.

L'opération va se renouveler cette année. Il pense que c'est quelque chose d'innovant qui a suscité une admiration dans diverses couches de la population et parmi les jeunes.

Il y a des atouts importants à mettre en valeur et il faut saisir l'opportunité de la rénovation du centre ville pour avancer dans ce sens.

APPROUVE à l'unanimité

- Présentation de la maquette

Rapporteurs : Monsieur Pierre DIEDERICHS, Monsieur ZIMMERMAN (Président des amis du Musée du Cloître), Madame Naceira KAINOU

- Cf document annexe -

La maquette de la statue d'Etienne Baluze (1630 – 1718) illustre tullois - opération conçue et menée par les Amis du Musée du Cloître de Tulle et leur président, Bernard Zimmermann, aboutissant à la création d'un monument commémoratif sur le quai Baluze récemment réhabilité, et accompagnée d'un colloque scientifique international à l'automne 2006. L'artiste sculpteur Naceira Kainou présentera elle-même son œuvre.

- Financement de la statue

Il est proposé au Conseil municipal l'attribution par la Ville de 5 000 € à l'association « Les Amis du Musée » pour le financement de la statue Baluze.

APPROUVE à l'unanimité

Monsieur Pierre DIEDERICHS dit qu'il s'agit d'un événement important pour le patrimoine et l'histoire de Tulle. L'initiative prise autour du personnage d'Etienne Baluze provient de l'association des Amis du Cloître.

Le temps fort de cette initiative aura lieu en automne : les 20 et 21 Octobre de cette année.

Elle va se concrétiser par un colloque universitaire important avec des personnalités de grande qualité dont un universitaire d'origine tulliste : Jean Boutier qui est particulièrement attaché à Tulle et d'une très haute compétence.

Ce colloque et les diverses conférences et communications auxquelles il donnera lieu mettront en valeur le rôle historique d'Etienne Baluze.

Pour conforter cette lisibilité, il a été décidé de commander un buste d'Etienne Baluze qui sera positionné dans le lieu emblématique lié à ce personnage qui est le quai Baluze.

Est présente ce soir l'artiste Naceira Kainou chargée de réaliser ce buste.

Monsieur ZIMMERMAN indique qu'un colloque international va se tenir. Y participeront notamment un universitaire polonais et un universitaire américain.

Etienne Baluze fut professeur de théologie au Collège de France. C'était un homme de réseau d'information au service de la puissance publique.

NACEIRA KAINOU dit que le buste est actuellement à l'état de terre en attente de cuisson avant d'être coulé par la Monnaie de Paris.

Il s'agira d'un Bronze de 70 cm de large et de 40 cm de haut.

Il sera installé sur le quai Baluze, près de la Cathédrale.

Elle souhaite que la statue soit posée sur un socle d'environ 1,30 m afin qu'il reste à hauteur d'homme.

Elle dit qu'elle est allée à la rencontre de Baluze en prenant connaissance de son œuvre, de ses travaux.

Cela lui a permis de découvrir sa personnalité : c'était un homme très curieux, qui s'est fait remarquer par son intelligence et qui aimait bien vivre.

Elle a essayé de prendre en compte ces traits de caractère dans la réalisation de sa sculpture.

Monsieur Pierre DIEDERICHS précise que Naceira Kainou est aussi peintre avec des options esthétiques très différentes en ce qui concerne son activité de peintre et son activité de sculpteur.

Il pense qu' aura lieu à la même période une exposition des peintures de Naceira Kainou au Musée du Cloître.

Monsieur Yves JUIN demande quel type de socle sera utilisé.

NACEIRA KAINOU répond que ce sera un socle en granit de la Région choisi à Eyrein.

Monsieur François HOLLANDE demande quand sera prête la statue.

Monsieur ZIMMERMAN dit que la statue de Baluze sera installée pour l'inauguration le 20 Octobre.

Il ajoute que c'est un évènement pour la Monnaie de Paris.

Les dirigeants de cette institution avaient décidé de fermer l'atelier de fonte malgré la présence des fondeurs.

Cet évènement est important à la fois pour la présentation du savoir et la qualité de ces ouvriers.

2- Approbation de la convention d'objectifs de l'association Des Lendemain Qui Chantent liant la Ville, le Conseil Régional, le Conseil Général, la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Limousin et l'Association « Des Lendemain Qui Chantent »

Rapporteur : Monsieur Pierre DIEDERICHS

La convention d'objectifs entre l'association Des Lendemain qui Chantent, la Ville de Tulle, le Conseil Général de la Corrèze, le Conseil Régional du Limousin, la Direction Régionale des Affaires Culturelles et la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports définit le cadre général et les modalités d'intervention des différents partenaires et en particulier de la Ville de Tulle qui s'associe au Projet culturel de l'association et lui confie les missions suivantes dans le cadre de la délégation de service public :

- La gestion des locaux de la salle de spectacle et des locaux de répétition

- La découverte, la promotion et la diffusion des musiques actuelles à travers la programmation d'artistes limousins, français et étrangers, dans un souci constant de montrer les nouvelles tendances artistiques,
- L'encouragement d'initiatives locales en matière de promotion et de développement des musiques actuelles, y compris les cultures émergentes,
- L'action de mobilisation des publics dans un souci d'ouverture, de sensibilisation et d'approbation des nouvelles tendances artistiques (lycées, quartiers, étudiants),
- Les missions de service public liées à la gestion des locaux.

La convention d'objectifs précise les engagements de l'association en particulier liés à la Délégation de Service Public au projet artistique et culturel.

Elle définit les financements prévus ainsi que les aides à l'emploi sous réserve du vote annuel des budgets.

Le Comité de suivi est mis en place avec un bilan présenté par l'association.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer d'approuver la convention ci-annexée et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Monsieur Pierre DIEDERICHS dit que cette convention définit le cadre général et les modalités d'intervention des différents partenaires en particulier de la Ville de Tulle.

Il précise qu'au niveau du budget une progression parallèle des différentes institutions conditionnait l'engagement des autres.

APPROUVE à l'unanimité

3- Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de dépôts d'armes appartenant au Musée de l'Armée au Musée des Armes de Tulle

La mitrailleuse de Châtellerault MAC 1931 type C, matricule 2862, détenue dans les réserves du Musée des Armes, recensée, à l'inventaire de la collection de Tulle et enregistrée sous le numéro 998-1-856 est à rajouter à la liste des armes mises en dépôt par le Musée de l'Armée par convention du 19 Juillet 1999.

Il convient par conséquent de régulariser cette situation.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'avenant n° 1 à la convention du 19 Juillet 1999 et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

APPROUVE à l'unanimité

4- Acceptation d'un don d'armes à feu de petit et moyen calibre par MANURHIN

Suite à un nombre erroné d'armes de 1^{ère} catégorie obtenues par donation du centre de CUSSET – MANURHIN, la délibération n° 3 de la séance du 28 mai 2005 du Conseil Municipal doit être annulée et remplacée.

Suite à la fermeture du Centre de l'armement de CUSSET, l'ensemble des armes présentes dans l'établissement était voué à la destruction.

C'est pourquoi, le musée des Armes et l'A.P.A.T. (Association des *Amis du Patrimoine de l'Armement de Tulle*) en concertation avec MANURHIN ont décidé de sélectionner un fonds d'armes de petit et moyen calibre pour le musée : fonds complémentaire à la collection d'armes tulliste.

Ce fonds se compose de 62 armes à feu de 1^{ère} catégorie (fusils, mitrailleuses, canons de 20-30 et 35 mm, revolvers, pistolets, carabines...) et 35 accessoires (tubes, chargeurs).

La réception de ce fonds au Musée des Armes s'est tenue les jeudi 23 et vendredi 24 mars 2006, dans les conditions imposées pour le transfert de ces catégories d'armes.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'approuver cette donation,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager les démarches nécessaires relatives à la détention d'armes de 1^{ère} catégorie,**
- **d'engager toutes les démarches administratives liées à cette donation.**

APPROUVE à l'unanimité

5- Acquisition du Fonds Simone GITTON

Rappels des acquisitions relatives à Martin CAYLA

Novembre 2000 – Février 2001 : Fonds Simone GITTON 1

La Ville de Tulle a acquis l'ensemble de la boutique Martin CAYLA à des fins de reconstitution au sein du futur Musée de l'Accordéon.

Août 2001 : Fonds Simone GITTON 2

Acquisition d'un lot hétérogène important intégrant les cabrettes de Martin CAYLA, un fonds iconographique, des objets personnels.

Novembre 2002 : Fonds Thierry GITTON 1

Ce fonds regroupe un accordéon factice surdimensionné MAUGEIN Frères, objet publicitaire, deux accordéons (italien et tchèque), des matrices et des partitions.

Novembre 2004 : Fonds Thierry GITTON 2

Acquisition de partitions, livrets et/ou recueils d'éditions musicales diverses avec une majorité de Martin CAYLA et Présence (de 1950 à 1997 avec une dominance des années 50 et 60).

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver, pour régularisation, l'acquisition du fonds Simone GITTON 3 comportant :

- un album de 174 photographies personnelles et familiales de Martin CAYLA non légendées
- des tableaux, dessins, affiches,
- deux phonographes dans leurs boîtes d'origine,
- des bibelots,
- des photographies,

- des affaires personnelles,
- des épreuves de partitions,
- des diplômes,
- des livres et revues,
- des disques (53 exemplaires de 78T, 282 de 45T, 323 de 33T),
- un album de 381 cartes postales anciennes ayant pour thème les costumes folkloriques de nombreuses régions françaises,
- un album de 497 cartes postales anciennes : vues de la France, scènes de vie de la population française au début du XXème,
- des partitions.

pour un coût de 600 € TTC.

Le Fonds Simone GITTON 3 représente les derniers objets divers non intégrés au Pôle Accordéons.

Le Pôle Accordéons est devenu le lieu de conservation de tous les documents liés à la vie de Martin CAYLA. Cohérence et complémentarité ponctuent l'histoire de nos acquisitions liées au personnage de Martin CAYLA.

Il est à préciser que cette acquisition n'aura aucune incidence sur l'exercice budgétaire en cours. Elle avait été programmée sur le budget investissement du Pôle Accordéons pour l'exercice 2005.

APPROUVE à l'unanimité

6- Acquisition d'un accordéon chromatique

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'acquisition d'un accordéon chromatique A. VAN HOUTTE (Lille) – système de clavier chant italien et clavier d'accompagnement belge, pour un prix de cession de 450 € TTC.

Cet instrument est complémentaire par rapport à notre fonds instrumental actuel.

Il est à préciser que cette acquisition n'aura aucune incidence sur l'exercice budgétaire en cours. Cette acquisition avait été programmée sur le budget investissement du Pôle Accordéons pour l'exercice 2005.

APPROUVE à l'unanimité

7- Cession de chapiteaux

La Ville de Tulle est propriétaire depuis le 14 avril 1999 de deux chapiteaux acquis pour la somme de 1 600 000 F (soit 244 000 €).

Ces chapiteaux ont été mis à disposition de la société Doucet à Sarlande (Dordogne) par convention d'une durée de trois ans de décembre 2002 à décembre 2005. L'objet de cette convention était de faire réaliser gratuitement le montage de ces chapiteaux par la société contractante qui se rétribuait sur l'utilisation de ces matériels en location. La Ville restait propriétaire du matériel et en assumait la responsabilité et la maintenance.

Cette convention échue, un constat récent montre que nous entrons dans une phase coûteuse pour la collectivité de maintenance de ces matériels.

S'agissant d'un matériel spécifique de type Bator (qui n'est plus fabriqué aujourd'hui, le fabricant ayant été racheté par Delta-Structures), sept sociétés de location ont été contactées, quatre se sont déplacées pour voir le matériel (Panoramique Location, Pyrénées Chapiteaux, Limousin Réception et Doucet Location) et deux ont fait des propositions (Limousin Réception et Doucet Location).

Il est proposé au Conseil municipal de céder ces matériels à la Société Doucet pour un montant de prestations équivalent à un rachat à la valeur vénale évaluée à 100 000 € (655 000 F) et de passer avec cette société le protocole ci-joint afin qu'en contrepartie de cette cession à titre gratuit, elle s'engage à monter gratuitement pour la Ville de Tulle 10 000 m² de chapiteau sur une durée de 4 ans, ce qui correspond aux besoins de la Ville entre les montages de juin et de septembre.

L'évaluation de la valeur des chapiteaux a été réalisée par la société fabricante (Delta - Structures) et sur avis de la société de vérification des tentes et structures Mervil.

Monsieur Pierre DIEDERICHS dit qu'au bout de 4 ans, la Ville ne sera plus propriétaire de chapiteaux.

L'évaluation aujourd'hui de la valeur vénale des chapiteaux correspond au coût du service obtenu par la Ville sur ces 4 ans.

Si la décision était prise de dire que les chapiteaux ne sont pas donnés à l'entreprise DOUCET, la Ville devrait en supporter le coût pendant 4 ans et en assurer la maintenance.

La Ville aurait perdu au bout de 4 ans, la somme consacrée à cette cession.

Il n'y aurait plus d'intérêt à les garder.

Dans 4 ans, il faudra toutefois prendre des nouvelles dispositions puisque le besoin en chapiteaux se poursuivra.

Il faudra envisager d'autres solutions et d'ici là réfléchir à la limitation d'utilisation des chapiteaux. Il pense notamment à la rénovation de la salle de l'Auzelou qui a un rôle important dans l'utilisation associative.

Il faudra avoir un programme pour rénover cette salle, en faire peut être quelque chose de plus performant sur le plan qualitatif et quantitatif.

APPROUVE à l'unanimité

Personnel -

Rapporteur : Monsieur Alain LAGARDE

8- Création d'emplois saisonniers

Comme chaque année, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir délibérer afin d'ouvrir les postes nécessaires pour couvrir les besoins supplémentaires en emplois saisonniers pour la période estivale.

Service	Activité	Emploi	Nombre	Période
Camping	accueil - entretien	Agent des Services Techniques	2	juillet
		Agent des Services Techniques	2	août
Patrimoine	entretien de locaux	Agent des Services Techniques	1	août
Musée du Cloître	accueil - surveillance	Agent du patrimoine	2	juillet
		Agent du patrimoine	2	août
Pôle Accordéon	accueil - surveillance	Agent du patrimoine	1	août
Centre aquarécricatif	surveillance baignade	Educateur APS 2°C1	4	juillet
		Educateur APS 2°C1	4	août
		Educateur APS 2°C1	1	mi-juillet/mi-août
Centre aquarécricatif	accueil, caisse	Agent administratif qualifié	1	juillet
		Agent administratif qualifié	1	août
Centre aquarécricatif	entretien	Agent des Services Techniques	2	juillet
		Agent des Services Techniques	2	août
Manutention - festivités	manutention	Agent des Services Techniques	1	juin
		Agent des Services Techniques	1	juillet
Propreté Urbaine	nettoisement voirie publique	Agent des Services Techniques	1	juillet
		Agent des Services Techniques	1	août
Espaces verts	arrosage - entretien	Agent des Services Techniques	1	juillet
		Agent des Services Techniques	1	août
Peinture routière	manœuvre	Agent des Services Techniques	1	juillet
		Agent des Services Techniques	1	août
Stades	arrosage - entretien	Agent des Services Techniques	1	août
Maçonnerie - voirie	manœuvre	Agent des Services Techniques	1	juillet
Equipe polyvalente	manœuvre	Agent des Services Techniques	1	juillet
		Agent des Services Techniques	1	août

Total : 37 emplois saisonniers

Monsieur Alain LAGARDE précise que les demandes sont de plus en plus nombreuses car les familles rencontrent des difficultés.

APPROUVE à l'unanimité

Affaires générales -

Rapporteur : Monsieur Alain LAGARDE

9- Reprises des concessions perpétuelles abandonnées au cimetière du Puy Saint Clair

La reprise des concessions en état d'abandon est autorisée et règlementée par les articles L.2223-17, L.2223-18 et R.2223-12 à R.2223-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Une procédure de reprise de concessions perpétuelles abandonnées au cimetière du Puy Saint Clair a été lancée en février 2003. Elle entre maintenant dans la phase terminale.

En 2003, une liste de 7 concessions perpétuelles abandonnées au cimetière du Puy Saint Clair dans les sections B, C et F2 a été établie.

Pour chaque concession :

- un avis de reprise a été affiché à l'entrée du cimetière durant un mois
- ensuite, après transport sur les lieux le 3 février 2003, un procès-verbal constatant l'état d'abandon, a été rédigé par le Maire assisté du gardien assermenté du cimetière
- ledit procès-verbal n'ayant pu être notifié aux descendants des concessionnaires, a été affiché en Mairie et à la porte du cimetière.

Puis un délai de 3 ans s'est écoulé et aucune information complémentaire n'a été recueillie.

A l'expiration de ce délai de 3 ans, il y a eu :

- affichage le 23 mars 2006 pendant un mois d'un nouvel avis de reprise
- rédaction d'un nouveau procès-verbal constatant que l'état d'abandon n'a pas été interrompu par un acte d'entretien

Il est proposé au Conseil municipal de reprendre les 7 concessions dont l'état d'abandon n'a pas été interrompu, à savoir :

- section B n° 99 concession PIETRI
- section B n°100 concession BOSSOUTROT
- section B n°162 concession MARTIN
- section B n°243 concession ESTAGERIE
- section C n°345 concession GIBERT
- section C n°346 concession COINON
- section F2 n°33 concession DAUBECH

Il est précisé qu'après avis favorable du Conseil municipal, le Maire prononcera par arrêté la reprise par la commune des concessions.

APPROUVE à l'unanimité

Urbanisme -

Rapporteur : Monsieur Jean COMBASTEIL

10- Aménagement des berges - Convention de mandat avec la SEMABL - Approbation du bilan définitif avec remise des comptes

L'opération d'aménagement des berges de la Corrèze a été réalisée dans le cadre d'une convention de mandat signée entre la Ville de Tulle et la SEMABL approuvée par le Conseil Municipal le 13 juillet 2002.

La convention de mandat a été modifiée par un premier avenant approuvé en conseil municipal le 28 mai 2004 portant prorogation des délais de réalisation de l'opération jusqu'au 30 novembre 2004.

Un deuxième avenant approuvé en Conseil Municipal le 28 mai 2005 portait sur l'actualisation du bilan de l'opération et du plan de trésorerie de l'opération.

L'opération est à ce jour entièrement achevée.

Reddition des comptes des berges de la Corrèze

Le coût final de l'opération s'élève à **2 478 355,78 €**.

Les recettes perçues de la Ville à la SEMABL sont de **2 482 288,46 €**.

Le trop perçu de recette d'un montant de **3 932,68 €** sera retourné par la SEMABL à la Ville de Tulle.

APPROUVE à l'unanimité

11- Convention Publique d'Aménagement - Approbation du Compte rendu d'activité à la collectivité afférent à l'année 2005

Le compte rendu annuel aux collectivités locales est constitué par les dispositions combinées de l'article L.300-5 du Code de l'Urbanisme et des articles L.1523-2 et 1523-3 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il reprend l'activité du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005.

1- il précise le bilan prévisionnel actualisé des activités faisant apparaître l'état des réalisations en recettes et en dépenses et d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser.

2- Le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération.

3 - Le récapitulatif des acquisitions et cessions immobilières réalisées pendant la durée de l'exercice et notamment dans le cadre de l'opération du Périmètre de Restauration Immobilière.

Par ailleurs ce document reprend l'avancement de chacune des actions et les échéances pour l'exercice à venir.

L'ensemble de ces documents est soumis à l'examen de l'assemblée.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le Compte rendu annuel remis par la SEMABL à la Collectivité.

Monsieur Jean COMBASTEIL attire l'attention sur le volume des transactions, l'exécution du PRI qui va se poursuivre en 2006. Les travaux place de la Cathédrale sont lancés.

Les travaux afférents à l'aménagement de l'Alverge devraient démarrer en Septembre.

Les travaux de l'avenue Charles de Gaulle vont se poursuivre ainsi que ceux de l'îlot Marc Eyrolles.

Monsieur Christian PRADAYROL demande si les logements sis au-dessus de la pharmacie et de Vival vont être loués. Il pensait que ces logements entraient dans la cession du patrimoine locatif de la SEMABL à POLYGONE.

Monsieur GOURY répond que trois logements sont vendus. Les autres vont être loués pour le moment mais l'opération de commercialisation se poursuit.

Monsieur Christian PRADAYROL dit que les travaux de l'avenue Charles de Gaulle ne démarrent pas vite. Il demande ce qui retarde les opérations Malraux.

Monsieur François HOLLANDE dit que le processus est long.

Monsieur GOURY dit que les deux propriétés n'étaient pas vendues ce qui posait des problèmes pour poursuivre l'opération.

De plus, les dossiers ANAH sont longs à monter.

Enfin, il faut consulter les entreprises.

Des délais de 6 à 7 mois s'écourent entre l'achat des immeubles et les travaux.

Monsieur Christian PRADAYROL dit que des entreprises extérieures au Département interviennent.

Il faudrait solliciter les entreprises locales.

Monsieur GOURY indique que la priorité est donnée aux entreprises locales mais qu'il faut parfois rechercher des entreprises au-delà du Département car il est difficile d'en trouver sur place, celles présentes étant saturées.

Il faut veiller à ne pas retarder les travaux.

Monsieur Jean-Pierre ROSSIN demande si l'opération Sainte-Marie avance.

Monsieur GOURY dit que cette opération est considérable. Elle a nécessité beaucoup de travaux préalables notamment des travaux de sondage.

Il faut analyser toute la structure du bâti et il va y avoir une légère reconsidération du travail fait à l'origine par Monsieur David, architecte à la conception du projet. Cela prend du temps. Les dossiers ANAH se conçoivent.

L'opération devrait débuter en Juin voire en Septembre.

Il s'agissait d'un bâtiment qui était un ancien orphelinat. Beaucoup d'adaptations sont nécessaires. Les structures étaient très anciennes.

Monsieur Jean-Pierre ROSSIN demande quel est le coût des travaux.

Monsieur GOURY dit que le coût des travaux pour l'entreprise générale devraient être maintenu.

Il sera possible qu'il y ait une intervention de la SEMABL pour compenser certains travaux qui sont plus liés à la destruction et qui n'entrent pas dans le cadre de la loi Malraux. Cela car il s'agit d'une opération particulière nécessitant des travaux préalables.

APPROUVE à l'unanimité

12- Acquisition d'un four à pain sis Impasse Clément Simon

Dans le cadre de la réhabilitation d'immeubles dans le Trech, Monsieur LAVAIRE a acquis un immeuble situé Impasse Clément Simon.

Un four banal (collectif) est adossé à cet immeuble et Monsieur LAVAIRE propose à la Ville de Tulle de lui céder gracieusement ce bâtiment.

Ce four à pain est intéressant au niveau architectural et pourrait être rénové et intégré dans le patrimoine communal.

Il est proposé au conseil municipal d'acquérir le four banal cadastré AX N° 36 pour l'euro symbolique.

Les frais d'acte seront à la charge de la commune.

APPROUVE à l'unanimité

*Monsieur PRADAYROL ne participant pas à la discussion
et ne prenant pas part au vote*

13- Acquisition d'une portion de terrain sise ZAC de Mulatet

La voie située entre le bâtiment industriel appartenant à la Ville de Tulle et les Etablissements MAUGEIN dans la ZAC de Mulatet est pour partie propriété de ladite entreprise.

Il est proposé au conseil municipal de régulariser cette situation en intégrant cette portion de parcelle dans le domaine privé de la commune.

Les Etablissements MAUGEIN ont donné leur accord pour une cession à titre gracieux de la parcelle BT N° 291 pour partie.

Les frais d'acte et d'arpentage seront à la charge de la commune.

Monsieur François RABIER demande à qui appartiennent les terrains où intervient Monsieur POUQUET. Il craint un affaissement de terrain.

Monsieur Jean COMBASTEIL dit que les terrains appartiennent à l'intéressé qui réalise des travaux de terrassement en vue de réaliser quelque chose. Il n'a pas encore déposé de permis de construire pour cet espace.

*APPROUVE à l'unanimité
Monsieur PRADAYROL ne participant pas à la discussion
et ne prenant pas part au vote*

14- Cession d'emplacements de stationnement sis parking 78, avenue Victor Hugo - Approbation du prix de vente

Rapporteur : Monsieur Philippe BERNIS

Par délibération en date du 25 mars 2005, la Ville de Tulle a acquis le sous-sol de l'espace culturel Leclerc. Une consultation a été lancée auprès de Bureaux d'Etudes afin d'étudier l'aménagement d'un parking à usage privatif sur une assise cadastrée AS N° 378, 377 et 376 (lot N° 14, 3, 9).

Après l'élaboration d'un avant-projet détaillé réalisé par le Cabinet SAUNIER et Associés, il en résulte qu'en fonction du coût de l'opération (acquisition et travaux) estimé à 350 000 € H.T. et des 35 places de stationnement créés, **il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le prix de vente d'une place du parking 78, avenue Victor Hugo au prix de 10 000 € hors frais d'acte.**

Les ventes seront confiées à un seul notaire pour faciliter les démarches.

Un règlement de copropriété devra être établi et un syndic devra être nommé.

Les frais d'actes seront à la charge des acquéreurs.

*APPROUVE à l'unanimité
Monsieur PRADAYROL ne participant pas à la discussion
et ne prenant pas part au vote*

15- Cession de parcelles de terrain sises ZI de Tulle-Est au Puy Pinçon

Rapporteur : Mademoiselle Christèle COURSAT

La société SCI 2 J DEVELOPPEMENT va construire un bâtiment à louer vide à usage d'activités sur la zone industrielle de Tulle-Est au Puy Pinçon d'une superficie de 1460 m².

Elle a déposé un permis de construire qui a été accordé le 18 avril 2006.

Cette construction nécessitera la réalisation de parkings nécessaires à l'installation d'entreprises dans ce bâtiment.

Les travaux d'aménagement en parking sur ces parcelles seront réalisés par la Société SCI 2 J DEVELOPPEMENT.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de céder à la SCI 2 J DEVELOPPEMENT les parcelles cadastrées pour partie AN N° 282 et 97 dont la superficie exacte sera définie par un document d'arpentage pour un montant de 10 €.

Les frais d'acte et d'arpentage seront à la charge de l'acquéreur.

Mademoiselle Christèle COURSAT précise que ces parcelles se situent à l'entrée de la Zone de Tulle Est, sous la cuisine centrale.

*APPROUVE à l'unanimité
Monsieur PRADAYROL ne participant pas à la discussion
et ne prenant pas part au vote*

Affaires économiques -

Rapporteur : Mademoiselle Christèle COURSAT

16- Approbation de l'avenant de résiliation à la convention de location liant la Ville et la Pépinière d'entreprises IMPACT Création pour un local commercial sis Zone Industrielle de Mulatet

Par délibération en date du 25 mars 2005 et par bail avec effet au 1^{er} mars 2005, la Ville de Tulle loue moyennant un loyer mensuel de 100 € à la Pépinière d'Entreprises Impact Création un local de 30 m² dans un bâtiment industriel situé à Mulatet.

La Pépinière d'Entreprises Impact Création n'utilise plus ce local depuis le 1^{er} janvier 2006 et souhaite en conséquence résilier le bail.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cet avenant et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

Mademoiselle Christèle COURSAT indique qu'au dernier Conseil communautaire, il a été décidé de contribuer au financement de la pose d'Algeco positionnés devant la pépinière IMPACT pour accroître la capacité d'accueil de l'association dans l'unique objectif de pouvoir commencer à prévenir la rentrée dans le futur Hôtel d'entreprises.

APPROUVE à l'unanimité

17- Cession de locaux industriels

a- à la SARL Galinon

b- à la SAS ACMETO

c- à la Société Limousin Industries

a - à la SARL GALINON

Par délibération du 22 septembre 2000 et par convention avec effet au 1^{er} janvier 2001, la Ville de Tulle loue à la **SARL GALINON** un local de 500 m² dans un bâtiment industriel ZAC de Mulatet.

La SARL GALINON a manifesté son souhait d'acquérir lesdits locaux.

Ces locaux ont été estimés par le Service des Domaines à 90 000 €.

La couverture du bâtiment est constituée de plaques ondulées en fibre ciment. Après analyse les plaques contiennent de l'amiante et la toiture du bâtiment est dégradée.

L'enlèvement des tôles de fibre ciment et le transport ont été estimés à 27 000 € pour la totalité de la toiture du bâtiment. Ce prix n'inclut pas le coût pour refaire la toiture à neuf. Cette dépense incombera à la copropriété de l'ensemble du bâtiment industriel.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de céder lesdits locaux à la SARL Galinon au prix de 62 500 €.

Les frais d'acte et d'arpentage seront à la charge de l'acquéreur.

*APPROUVE à l'unanimité
Monsieur PRADAYROL ne participant pas à la discussion
et ne prenant pas part au vote*

b - à la SAS ACMETO

Par délibération du 4 octobre 1996 la Ville de Tulle loue à la **SAS ACMETO** un local de 1 000 m² dans un bâtiment industriel ZAC de Mulatet.

La SAS ACMETO a manifesté son souhait d'acquérir lesdits locaux.

Ces locaux ont été estimés par le Service des Domaines à 180 000 €.

La couverture du bâtiment est constituée de plaques ondulées en fibre ciment. Après analyse les plaques contiennent de l'amiante et la toiture du bâtiment est dégradée.

L'enlèvement des tôles de fibre ciment et le transport ont été estimés à 27 000 € pour la totalité de la toiture du bâtiment. Ce prix n'inclut pas le coût pour refaire la toiture à neuf. Cette dépense incombera à la copropriété de l'ensemble du bâtiment industriel.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de céder lesdits locaux à la SAS ACMETO au prix de 125 000 €.

Les frais d'acte et d'arpentage seront à la charge de l'acquéreur.

*APPROUVE à l'unanimité
Monsieur PRADAYROL ne participant pas à la discussion
et ne prenant pas part au vote*

c - à la Société Limousin Industries

Par délibération du 22 septembre 2000 et par convention avec effet au 1^{er} décembre 2000 la Ville de Tulle loue à la Société Limousin Industries un local de 200 m² dans un bâtiment industriel ZAC de Mulatet. La Société Limousin Industries a manifesté son souhait d'acquérir lesdits locaux.

Par délibération du 14 décembre 2001 et par convention avec effet au 1^{er} mars 2002 la Ville de Tulle loue à La Société MEZEAU Productique Mécanique 500 m² dans le même bâtiment, mais celle-ci ne souhaite pas acquérir les locaux qu'elle occupe.

La Société Limousin Industries a manifesté son souhait suite au refus de la Société MEZEAU Productique Mécanique d'acquérir les 500 m² concernés.

Les locaux ont été estimés par le Service des Domaines :

- locaux Société Limousin Industries : 25 000 €.
- locaux Société MEZEAU Productique Mécanique : 90 000 €

La couverture du bâtiment est constituée de plaques ondulées en fibre ciment, après analyse les plaques contiennent de l'amiante et la toiture du bâtiment est dégradée.

L'enlèvement des tôles de fibre ciment et le transport ont été estimés à 27 000 € pour la totalité de la toiture du bâtiment. Ce prix n'inclut pas le coût pour refaire la toiture à neuf. Cette dépense incombera à la copropriété de l'ensemble du bâtiment industriel.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de céder lesdits locaux au prix de :

- 20 000 € pour les locaux Société Limousin Industries
- 62 500 € pour les locaux Société MEZEAU Productique Mécanique

soit au total une cession au prix de **82 500 € à la Société Limousin Industries.**

Les frais d'acte et d'arpentage seront à la charge de l'acquéreur.

Monsieur François HOLLANDE dit qu'il s'agit d'une bonne opération pour les entreprises qui deviennent propriétaires de leurs actifs immobiliers et pour la Ville de Tulle qui récupère des

fonds pouvant être utilisés à d'autres fins sur le plan économique. Les opérations les meilleures consistent à permettre des installations, à louer puis à vendre.

*APPROUVE à l'unanimité
Monsieur PRADAYROL ne participant pas à la discussion
et ne prenant pas part au vote*

Transports -

Rapporteur : Monsieur Philippe BERNIS

18- Approbation de la convention technique et financière de mise en œuvre d'une centrale de mobilité régionale liant la Région Limousin, le Département de la Haute-Vienne, le Département de la Creuse, le Département de la Corrèze, la Communauté d'Agglomération de Limoges Métropole, la Communauté d'Agglomération de Brive, la SNCF et la Ville de Tulle

Les collectivités, organisatrices de transports, ont souhaité s'associer à la Région Limousin pour réaliser un système commun d'information multimodale sur les transports en Limousin.

La convention entre les différents partenaires :

- présente l'organisation fonctionnelle de l'exploitation du système d'information multimodale des voyageurs (modalités de mise en œuvre du système, de mise à jour des données, missions des autorités de transports et de leurs exploitants, missions des autres partenaires....)

- définit les engagements financiers entre les partenaires et la Région et les modalités des flux financiers entre les partenaires.

La convention prend effet à la date de la signature et est conclue pour une durée d'un an, renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Monsieur Philippe BERNIS dit que le principe de cette centrale est d'assurer pour un voyageur l'ensemble de l'offre de transport avec les horaires et les correspondances équivalentes sur un seul site.

En investissement, la Ville de Tulle n'intervient pas.

Elle intervient en fonctionnement à hauteur de 2,5 % du coût estimé pour chaque année.

La participation est revalorisée la 2^{ème} année.

Pour les autres années, la participation se chiffrera à 2 500 €.

Cela devrait permettre de mieux accueillir les gens venant par le train jusqu'à la Gare de Tulle.

C'est un pas de plus vers la mise en place d'un titre de transport unique.

Monsieur Philippe BERNIS dit qu'en début de séance, Monsieur François HOLLANDE a parlé des difficultés de circulation et de stationnement dans le cadre de la Fête de la Saint-Clair.

La Ville a pris des décisions notamment en raison du déplacement du marché les mercredis et samedis matin sur le quai Baluze.

Il a été décidé de laisser ouverts toute la nuit les parkings bâtis de façon à ce que pendant ces 15 jours les automobilistes arrivant tard puissent se garer sans problème.

D'autres dispositions ont été prises pour inviter les gens venant de l'extérieur de Tulle à prendre des navettes en se stationnant sur le parking de Gamm Vert à l'entrée Ouest de Tulle.

Ce jour-là l'ensemble du réseau du bus sera gratuit et en accès libre pour tout le monde.

APPROUVE à l'unanimité

Travaux -

19- Réhabilitation du CCS - Approbation d'avenants aux marchés de travaux

Rapporteur : Monsieur Alain LAGARDE

Les travaux d'aménagement et de réhabilitation de l'ensemble des locaux visés par la Tranche Ferme de Mise en Sécurité du Centre Culturel et Sportif de TULLE ont mis à jour un certain nombre d'insuffisances qui, n'étant pas visibles avant les travaux, n'ont pu être prévues lors de l'établissement du projet.

Ces éléments ont été validés par le Bureau de Maîtrise d'œuvre R3i en accord avec le Maître d'Ouvrage et le Bureau de Contrôle Technique VERITAS.

La réalisation de ces travaux supplémentaires s'avère indispensable à la continuité et à la conformité du chantier, soit sur le plan technique, soit sur le plan sécurité.

Les travaux à réaliser sont les suivants :

- Reprise des élévations intérieures des façades Nord et Ouest de la Salle Omnisports
- Habillage des rives de couverture pour mise hors d'air et continuité d'isolation
- Doublage intérieur en bardage pour reprise de la façade composé de matériaux hétéroclites
- Mise en place de trappes Coupe-feu pour maintien de l'accès entretien.
- Surface vitrée du bureau accueil dans Hall d'Entrée agrandie pour meilleure visibilité du public
- Réalisation d'une gaine de ventilation du local chaufferie Coupe Feu 2h
- Reprise des gaines existantes pour désenfumage et mise en conformité des circulations

- Modification des luminaires pour optimisation de la qualité d'éclairage par rapport à la consommation des luminaires
- Modification du coffret de prises destiné au raccordement électrique des spectacles dans la salle Omnisports
- Mise en sécurité de l'Espace Jeune par le raccordement d'une centrale de gestion d'accès commandée depuis les bureaux du CCS
- Mise en place d'un détecteur de fumée supplémentaire destiné à mettre en sécurité toutes les pièces existantes.

Les travaux à réaliser concernent les lots suivants pour un montant total de **37 148.81 € HT**.

N° Lots / Nature Lots	Entreprises	Montant travaux à réaliser H.T.	Montant Marché + Avenants antérieurs HT	Nouveau Montant Marché TF HT
01- Gros Œuvre	FERNANDES	3 764,00	87 150.65	90 914.65
03- Couverture	FOUSSAT	8 100,00	163 420.87	171 520.87
04- Etanchéité	SMAC ACÏERO ID	680,62	7 797.70	8 478.32
05- Menuiserie extérieure alu	RIOUX	716,66	51 334.10	52 050.76
06- Menuiserie intérieure bois	ATELIER DES DOMES	4 204,12	70 114.86	74 318.98
08- Plâtrerie/Peinture	RIVIERE	8 640,90	119 668.24	128 309.14
14- Chauffage	LEMAIRE	-128,00	73 505.00	73 377.00
15- Electricité	AMEC SPIE	11 170,51	160 115.18	171 285.69
TOTAUX		37 148,81€		

Seuls les travaux relatifs aux lots n°3 (Couverture), n°4 (Etanchéité), n°8 (Plâtrerie/Peinture) et n°15 (Electricité) entraînent une plus value nécessitant l'avis de la CAO.

La commission d'appel d'offres dans sa séance du 15 mai courant a émis un avis favorable pour la passation de ces avenants.

Monsieur Alain LAGARDE dit que la salle omnisport pourra être livrée fin Juin, début juillet.

En Septembre, les travaux sur le TC1 débiteront. Ils concernent l'aménagement de la salle de gymnastique à la place de l'ancienne piscine et du Club House qui jouxtait l'ancienne piscine.

La TC 2 concernera les salles du 2^{ème} étage.

APPROUVES à l'unanimité

Rapporteur : Monsieur Jean COMBASTEIL

20- Travaux de voirie rue du Chandon et rue Marc Eyrolles - Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour le financement de l'élimination d'un rejet direct dans la Solane

Dans le cadre de l'aménagement de voirie de la rue du Chandon et de la Rue Marc Eyrolles, la Ville de Tulle (*sous la maîtrise d'ouvrage de la SEMABL et la maîtrise d'œuvre des SERVICES TECHNIQUES*) souhaite supprimer le déversoir d'orage entraînant un rejet direct d'eaux usées dans la Solane.

Le rejet d'eaux usées est estimé à 30 Eq.

Les travaux exécutés sous CHARTE DE QUALITE, consistent à la mise en séparatif du réseau des deux rues. Les eaux usées seront raccordées sur le collecteur en encorbellement dans la Solane.

La Ville sollicite donc une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, au titre de l'élimination de rejets directs en milieu naturel.

Le montant des travaux est estimé à 26 000 € HT sur le budget Ville et 32 000 € HT sur le budget assainissement.

APPROUVE à l'unanimité

21- Aménagement d'un square rue du Chandon

- Intégration de cette opération dans la CPA

- Demandes de subventions à l'ANRU et à la Région

Par délibération du 23 septembre 2005, le Conseil municipal a sollicité une subvention de l'ANRU pour le financement de l'ingénierie d'opérations afférentes au projet global de rénovation urbaine de Tulle dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la SEMABL dans le cadre de la CPA. L'aménagement d'un square Quai Baluze faisait partie de ces opérations. Cette opération n'ayant pas été réalisée, il est demandé le transfert de la subvention correspondante pour le financement d'une nouvelle opération : l'aménagement d'un square rue du Chandon dont le coût s'élève à 80 000 € HT.

Il est demandé au Conseil municipal :

- de se prononcer sur l'intégration de cette opération sur la CPA**
- de solliciter une subvention de l'ANRU à hauteur de 40 000 € et de la Région à hauteur de 16 000 € pour son financement**
- d'autoriser la SEMABL à percevoir les subventions allouées.**

APPROUVE à l'unanimité

Finances -

Rapporteur : Monsieur Michel BREUILH

22- Décision modificative

- Budget Ville

Monsieur Michel BREUILH dit qu'elle concerne :

- plusieurs sinistres dont la liste apparaît en dépenses et en recettes
- une participation NOVCAT qui est à compléter
- des subventions peu importantes mais indispensables
- un reliquat de 2005 à régler
- une participation au titre du FISAC de plus de 22 000 €
- un complément de subvention spécifique qui n'avait pas pu être intégré dans le budget à hauteur de 16 000 €
- des virements de crédits
- une ouverture de crédits qui va en dépenses et en recettes qui correspond au reversement à la SEMABL de la participation FISAC qui avait été versée à la Ville pour le parking St Pierre. Il fallait passer toutes les écritures comptables afin de faire la remise d'ouvrage du parking Saint-Pierre.
- la prise en compte de travaux de nettoyage nécessaires rue du Point du Jour

Il y a des recettes plus importantes en matière de fonctionnement ce qui permet un virement intéressant à hauteur de près de 8 100 € à la section d'investissement.

APPROUVE par 26 voix pour et 7 abstentions

23- Vote des tarifs 2006-2007

a - Equipements sportifs

APPROUVE à l'unanimité

b - Ecole Nationale de Musique

APPROUVE à l'unanimité

c - Cantines scolaires

APPROUVE à l'unanimité

24- Adhésion au titre de l'année 2006 à divers organismes et associations et versement de la cotisation correspondante :

a- Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture et versement de la cotisation correspondante

b- Association Française des Communes, Départements et Régions pour la Paix

c- Profession Sport Corrèze Limousin

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur l'adhésion de la Ville au titre de l'année 2006 aux organismes et associations suivants et de leur verser la cotisation correspondante :

a - Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture : 450 €

La FNCC a de nombreux projets pour l'année à venir et continue également, pour répondre aux attentes de collectivités, à mener des réflexions approfondies sur des thèmes tels que le spectacle vivant, la décentralisation culturelle, l'éducation artistique, les bibliothèques (droits d'auteur, numérisation...).

APPROUVE à l'unanimité

b - Association Française des Communes, Départements et Régions pour la Paix : 773 €

Il est précisé que pour 2006, l'AFCDRP représentera ses membres à deux occasions : au 9^{ème} Congrès international des Villes Educatrices à Lyon ainsi qu'au 2^{ème} Salon international des initiatives de Paix.

APPROUVE à l'unanimité

c - Profession Sport Corrèze Limousin : 23 €

La Ville doit adhérer à cette association pour bénéficier de ses intervenants notamment dans le cadre des activités organisées au titre des Contrats Educatifs Locaux.

APPROUVE à l'unanimité

25- Attribution de subventions exceptionnelles :

a- Comité de Jumelage Tulle - Bury (*Rapporteur : Monsieur Pierre DIEDERICHS*)

b- Les Restos du Cœur (*Rapporteur : Madame Janine PICARD*)

c- A petits pas (*Rapporteur : Madame Sylvie NONI*)

a - au Comité de Jumelage Tulle Bury

Monsieur CHAUMEIL, Président du Comité de Jumelage Tulle-Bury, va se rendre à Bury, au nom de cette association en tant que membre de la délégation officielle dans le cadre des rencontres internationales de la Jeunesse et du Sport.

Il est proposé au Conseil municipal de verser une subvention exceptionnelle à hauteur de 244,60 € au Comité de Jumelage Tulle-Bury, correspondant au montant des frais de transports de Monsieur CHAUMEIL, la Ville souhaitant prendre en charge ces derniers.

APPROUVE à l'unanimité

b - à l'association « Les Restos du Cœur »

L'association « les Restos du Cœur de la Corrèze » a constaté une augmentation sensible du nombre de repas distribués sur Tulle : + 25% (37500).

De ce fait, elle a sollicité une subvention de 5000 Euros au titre de l'année 2006.

Compte tenu de cette situation mais aussi parce qu'à Tulle, les Restos assurent toute l'année une continuité afin de mieux répondre aux besoins alimentaires des familles les plus en difficulté, il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention complémentaire de 2000 Euros aux Restos du Cœur.

APPROUVE à l'unanimité

c - à l'association « A petits pas »

L'association « A petits pas » créée en Juin 1994 par des parents de la crèche hospitalière soutient l'action de l'équipe de la crèche et instaure un dialogue avec les différents acteurs (équipe, parents, administration).

L'association et l'équipe ont décidé de procéder à l'aménagement d'une aire de jeu extérieure (psychomotricité) répondant aux normes en vigueur et permettant de développer les acquisitions motrices de l'enfant.

L'investissement nécessaire à la réalisation de ce projet représente 15 423 Euros HT.

Vu le coût important de cet aménagement, l'association a décidé de procéder à une réalisation progressive.

A ce titre, la CAF, le Centre Hospitalier et l'association sur ses fonds propres, ont décidé de participer à ce financement.

Dans la mesure où la Ville de Tulle dispose de 12 places à la crèche hospitalière pour des enfants dont les parents ont des horaires de travail décalés, il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle de 1000 Euros à l'association « A petits pas » pour lui permettre de commencer l'aménagement de l'aire de jeux.

APPROUVE à l'unanimité

Affaires scolaires -

Rapporteur : Madame Dominique GRADOR

26- Approbation d'une convention souscrite avec l'Inspection Académique de la Corrèze pour la dotation annuelle de la Ville en fournitures de bureau dans les écoles primaires

La Ville de Tulle souhaite mettre à la disposition du service social en faveur des élèves de l'Inspection Académique de la Corrèze, une dotation annuelle en fournitures de bureau, à titre gracieux.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention afférente ci-annexée liant la Ville et l'Inspection Académique et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Il est précisé que cette convention sera renouvelable chaque année par tacite reconduction.

APPROUVE à l'unanimité

Jeunesse -

Rapporteur : Madame Magali LACHASSAGNE

27- Logement des jeunes :

- **Approbation d'une convention liant la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales**
- **Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales pour le logement des jeunes**

Il a été créé au sein des services municipaux un service logement des jeunes qui propose une offre de logement adaptée à la population jeune (étudiant, jeunes en situation d'insertion professionnelle, jeunes en difficulté ou en voie d'exclusion).

Afin d'aider et accompagner les jeunes à trouver un logement, la Ville de Tulle a décidé de créer un service logement des jeunes.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver une nouvelle convention à intervenir avec la Caisse d'Allocation Familiale,
- de solliciter, pour l'année 2006, une subvention de la Caisse d'Allocation Familiale de la Corrèze dans le cadre de l'animation de la vie sociale et de l'habitat pour le fonctionnement du service logement des jeunes.

Plan de financement prévisionnel pour l'année 2006 :

* Coût total HT : 36 338,62 €

Participations financières :

* Ville de Tulle : 32 838,62 €

* Subvention Caisse d'Allocations Familiales : 3 500 €.

APPROUVE à l'unanimité

Affaires sportives -

Rapporteur : Monsieur Alain LAGARDE

28- Approbation du bail pour l'occupation durant l'été d'une buvette installée au Centre aquarécréatif

Dans le cadre du fonctionnement estival du Centre aquarécréatif, il est prévu de permettre à un exploitant de proposer un service de restauration légère. Pour cela une buvette sera installée sur le haut de la plage engazonnée.

Par délibération du 30 mars 2006, le Conseil municipal a décidé de procéder au lancement d'une consultation pour l'exploitation de ce service.

Suite à une consultation, il a été décidé de confier ce service à Monsieur HAMZAOUI à compter du 1^{er} Juin et ce jusqu'au 31 août 2006.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le bail afférent aux modalités de mise à disposition de l'intéressé des locaux dans lesquels il exercera son activité.

APPROUVE à l'unanimité

Tourisme -

Rapporteur : Monsieur Jacques VIREFLEAU

- Information sur le concours 2006 de fleurissement de la ville : modalités, communication et déroulé

- Cf document annexe -

Monsieur Jacques VIREFLEAU dit que le concours de fleurissement exprime la volonté de l'Office de Tourisme de proposer des produits originaux qui répondent à une demande nouvelle.

Parallèlement à la mise en valeur de la Ville, l'Office a décidé d'associer au plus près les tullistes en proposant un concours de fleurissement établi en collaboration avec le Service Jardins de la Ville.

Ont été rencontrés plusieurs fois les représentants des associations de quartier, des professionnels de l'horticulture qui apportent leur soutien et leurs conseils.

Cette action est soutenue par une commission efficace.

Plusieurs catégories sont définies :

- maisons et jardins individuels
- fenêtres, terrasses, immeubles collectifs
- commerces.

Pour les prix, la Ville a demandé à la Toque Blanche de proposer des repas qui concerneront les trois premiers prix des trois catégories.

L'Office de Tourisme offrira une demi-journée découverte et gastronomie à Tulle pour les trois seconds prix.

Les partenaires professionnels se sont associés afin de remettre des chèques cadeaux pour les trois troisièmes prix.

Urbanisme -

Rapporteur : Monsieur Jean COMBASTEIL

29- Approbation de la convention de suivi façade des quartiers ouest liant la Ville et le PACT Corrèze

L'OPAH des quartiers ouest s'est achevée le 30 avril 2006 ainsi que le suivi de l'opération façade par le PACT de la Corrèze.

Il convient toutefois de continuer à confier le suivi de l'opération façade sur les quartiers ouest au PACT Corrèze pour une durée supplémentaire d'un an : du 1^{er} mai 2006 au 1^{er} mai 2007.

Le coût du service est établi à 5 624 € HT soit 6 726,30 € TTC.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention de suivi façade sur les quartiers ouest afférente et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

APPROUVE à l'unanimité

30- Acquisition de portions de parcelles sises Chemin de Lespinat

Par délibération en date du 24 septembre 2004, la Ville de Tulle a délibéré sur le projet de travaux d'élargissement du Chemin de Lespinat afin de permettre une circulation en toute sécurité, l'accès aux véhicules de secours et le croisement de deux véhicules légers.

La Ville de TULLE avait également décidé :

- l'acquisition de parcelles requises pour la réalisation de cette opération
- et
- en cas de désaccord des riverains concernés par la cession de leur terrain, la possibilité d'engager une procédure d'utilité publique.

Après plusieurs contacts écrits et verbaux sur ces cessions, la Ville de Tulle a obtenu l'accord des propriétaires des portions de terrains nécessaires à l'élargissement de la voie.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'acquérir les parcelles suivantes pour partie :

PROPRIETAIRE	PARCELLE	SUPERFICIE	MONTANT ACQUISITION
Mr Dominique RONDET	BX N° 80	195 m ²	1 500 €
Mr Antoine SOULIER	BX N° 82	6 m ²	Euro symbolique
Mr MONTEIL Jean-Baptiste	BX N° 150, 151, 152	260 m ²	Cette cession se fera en échange de travaux : goudronnage entrée hangar, clôture, coupe d'arbre avec restitution en billes de bois.

Mr Gérard HUNT	BX N° 100 et 101	146m ²	Euro symbolique
----------------	---------------------	-------------------	-----------------

Les frais d'acte et d'arpentage seront à la charge de la commune.

Monsieur François HOLLANDE demande si beaucoup d'Anglais se sont installés à Tulle.

Monsieur Jean COMBASTEIL dit qu'il ne que Monsieur Hunt à Lespinat et un autre anglais demeurant à Peyrafort.

Monsieur François HOLLANDE demande à Monsieur Pradayrol s'il a des informations sur ce point.

Monsieur Christian PRADAYROL dit qu'il n'a pas traité personnellement de dossiers concernant des anglais.

APPROUVE à l'unanimité
Monsieur PRADAYROL ne participant pas à la discussion
et ne prenant pas part au vote

31- Acquisition de terrain rue de Germain

Dans le cadre d'une remise aux normes définies dans le règlement du Plan d'Occupation des Sols, la Ville de Tulle envisage de porter la largeur de la voie reliant la rue de Germain à la rue de Saquet à 5 mètres permettant ainsi le passage de véhicules de secours.

Pour réaliser ces travaux la Ville de Tulle doit acquérir une partie de la parcelle BV N° 364 d'une superficie d'environ 100 m² et une partie de la parcelle BV N° 383 d'une superficie d'environ 10 m².

Le service des Domaines a estimé le prix du m² du terrain à 15 €.

Monsieur et Madame CHASSAING, propriétaires de la parcelle BV N° 364, ont donné leur accord pour cette cession au prix fixé par les Domaines et ils ont demandé que la clôture existante soit refaite par la Ville de Tulle avec un grillage de treillis soudé d'une hauteur de 1m70.

Monsieur et Madame JUIN, propriétaires de la parcelle BV N°383, ont également donné leur accord pour la cession de la portion de terrain requise au prix fixé par les Domaines.

Il est proposé au conseil municipal d'acquérir une partie des parcelles BV N° 364 et N° 383 au prix de 15 € le m². Un document d'arpentage définira la superficie exacte des terrains nécessaires à l'élargissement.

Les frais d'acte et d'arpentage seront à la charge de la commune.

APPROUVE à l'unanimité
Monsieur PRADAYROL ne participant pas à la discussion et ne prenant pas part au vote
Monsieur JUIN ne prenant pas part au vote

32- Approbation de l'avenant n°1 au marché à bons de commandes 2005 « Réseau Eau Potable et Assainissement »

Suite à des difficultés techniques sur l'aménagement de la place de la cathédrale pour le projet assainissement, des travaux sont nécessaires sur l'avenue Charles De Gaulle afin de permettre le raccordement définitif de cette dernière à la station d'épuration.

Cependant, l'aménagement de voirie de l'avenue prévu début septembre dans la continuité de celui de la place de la cathédrale nécessite d'intervenir rapidement pour réaliser l'assainissement.

Les travaux à réaliser sont estimés à 180 000 € HT à répartir de la façon suivante : 110 000 € HT sur le budget assainissement et 70 000 € HT sur le budget Ville pour les travaux à réaliser sur le réseau eaux pluviales.

Afin de réaliser ces travaux dans les meilleures conditions, il convient de les intégrer dans le marché à bons de commandes 2005 « Réseau eau potable et assainissement ». Pour cela il convient d'augmenter le montant maximum du marché et de proroger la durée du marché de trois mois, par voie d'avenant.

Le montant maximum du marché va donc passer de 450 000 € HT à 504 000 € HT et le marché se prorogera jusqu'au 27 septembre 2006.

La Commission d'appel d'offres dans sa séance du 15 mai courant a émis un avis favorable pour la passation de cet avenant.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cet avenant et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

APPROUVE à l'unanimité

Affaires culturelles -

Rapporteur : Monsieur Pierre DIEDERICHS

33- Désignation de trois membres associés pour siéger au conseil d'Administration des Sept Collines

Par délibération du 4 mai 2001, le conseil municipal a désigné des membres associés devant siéger au Conseil d'Administration des Sept Collines.

Par délibération du 22 juin 2001, le conseil municipal a désigné Monsieur Jean Marie Barthoumeyrou pour siéger au Conseil d'Administration de l'association les Sept Collines en remplacement de Monsieur Paul Cluzeaud, démissionnaire.

Par délibération du 20 juin 2003, le conseil municipal a désigné deux membres associés pour siéger au Conseil d'Administration des Sept Collines pour une période de trois ans (Monsieur Feydeau, Madame Magry).

Par délibération du 23 septembre 2005, le conseil municipal a renouvelé le mandat de Monsieur Barthoumeyrou pour une période de trois ans, celui-ci étant arrivé à échéance.

Le mandat des membres désignés par délibération du 20 juin 2003 arrivant à échéance, il est proposé au conseil municipal de procéder à de nouvelles désignations.

Monsieur Pierre DIEDERICHS précise que l'association 7 Collines est constituée de représentants des différentes collectivités dont la Ville de Tulle représentée par des Conseillers municipaux : Nelly IBARZ, Jean-Louis WUYTS, Jean-Paul DUSSOURD siégeant au Conseil d'Administration et lui-même y siégeant en qualité de représentant de François HOLLANDE.

Outre ceux-ci, y siègent des membres désignés par le Conseil municipal.

Le mandat est de 3 ans renouvelable une fois.

Il précise que :

- Monsieur FEYDEAU a effectué deux mandats
- Madame MAGRY a effectué un seul mandat et peut être renouvelée
- Monsieur BARTHOUMEYROU a été renouvelé l'an passé mais ne souhaite pas continuer à exercer son mandat pour des raisons personnelles et profite du renouvellement des deux autres membres pour remettre à disposition son mandat ce qui permet d'harmoniser les durées.

La Majorité propose donc comme administrateur :

- Madame Christiane MAGRY
- Madame Rosine CLAIR
- Madame Valérie FAURE qui est présidente de l'Association Eclat de Sens et connaît bien le fonctionnement des structures culturelles.

Monsieur François HOLLANDE dit qu'il faut remercier ce qui partent, féliciter ce qui restent ou arrivent.

APPROUVE à l'unanimité

Madame LACHASSAGNE ne prenant pas part au vote

Motion -

34- Motion

Madame Dominique GRADOR indique que la municipalité a été informée par la Presse que comparaitrait le 7 Juin prochain un jeune homme qui est prévenu d'entrave à la circulation à l'occasion d'une manifestation contre le CPE.

Cela intervient dans une situation où, au niveau national, les jeunes ont été, suite ces manifestations, victimes d'un acharnement à la fois policier et judiciaire.

Il y a plus de 4 000 jeunes qui ont été arrêtés, 670 ont fait l'objet de condamnations.

Les exemples révélant l'injustice et l'arbitraire de ces arrestations abondent.

A Tulle, ceux qui ont défilé ont pu mesurer que les manifestations étaient déterminées, festives mais sans aucune incidence.

Le texte de la motion proposée est le suivant :

Les manifestations contre le CPE ont donné lieu au niveau national et local à une vague de protestation qui a abouti à faire le projet de loi.

Aujourd'hui des poursuites sont engagées contre des jeunes qui ont participé à des manifestations, sans pour autant avoir commis d'actes de violence.

C'est dans ce contexte que le 7 juin à 9h15 comparâtra devant le Tribunal Correctionnel de Tulle un jeune lycéen prévenu d'entrave à la circulation à l'occasion d'une manifestation.

Reconnaissons que ces défilés, à Tulle, se sont déroulés sans qu'aucun incident n'ait été signalé. Les rassemblements de jeunes ont été vivants, déterminés, festifs sans donner lieu à aucune violence à l'encontre de qui ou quoi que ce soit.

Le Conseil municipal exprime son soutien au jeune incriminé et appelle les élus à exprimer leur solidarité avant le procès qui aura lieu au tribunal de Tulle le 7 juin prochain.

Monsieur François HOLLANDE dit qu'il faut distinguer les violences commises dans des manifestations à Paris ou ailleurs qui ont été le fait de jeunes sur des jeunes : racket, agressions directes et qui, inexcusables, méritent d'être sanctionnées, même s'il y a toujours des causes.

Lors de manifestations, tout manifestant bloque la circulation. Il ne connaît pas de manifestations qui permette de fluidifier le trafic.

Tulle a été suffisamment le cadre, le lieu de manifestations nombreuses pour savoir que si de tels faits avaient été sanctionnés, verbalisés, pénalisés, beaucoup de personnes présentes ici auraient eu des condamnations sévères et répétées de la part des tribunaux.

Il n'y a pas eu un acte de dégradation, ni de violence dans la Ville.

Il ne s'agit pas de faire pression sur la justice.

Il pense que ce garçon et sa famille méritent le soutien de la Ville.

Monsieur Michel CAILLARD dit que la justice doit pouvoir travailler sereinement.

Monsieur François HOLLANDE répond que la justice peut aussi travailler avec des informations données par la Ville.

De nombreuses manifestations ont eu lieu à Tulle : des manifestations de commerçants, d'artisans, d'agriculteurs, de réseaux de salariés ... Aucune procédure judiciaire n'a été engagée à l'encontre de l'un des manifestants y participant.

Monsieur Philippe BERNIS intervient sur les procédures judiciaires engagées à l'encontre des actions de militants.

Stéphane LHOMME a été placé en garde à vue pour avoir divulgué un document dans le cadre d'un débat public sur l'EPR.

Cette mise en garde intervient alors que le débat sur l'EPR est soupçonné d'avoir été mal conduit.

La maîtrise de l'énergie ne relève pas du secret défense.

Plusieurs militants associatifs se sont vus inculpés. Il s'agit d'une atteinte à la libre expression.

Il convient de s'interroger sur l'inculpation de jeunes résultant de faits non avérés.

Monsieur Christian PRADAYROL dit que les manifestations n'ont pas généré de débordements.

Ce garçon a dû avoir un comportement qui a dépassé les limites.

Les Forces de Police ont eu un comportement normal.

Ce débat ne concerne pas le Conseil municipal.

Monsieur François HOLLANDE dit que la Police n'est pas en cause.

Le Ministère Public est saisi et il ne comprend pas qu'il ait pu l'être.

Le Maire aurait dû être sollicité pour savoir s'il y avait eu des débordements.

Il ne s'agit pas de faire pression sur la Justice.

Cette phase judiciaire n'aurait pas dû avoir lieu.

Monsieur Pierre DIEDERICHS ne comprend pas qu'ait lieu cet épisode judiciaire.

Il a été possible de lire que des jeunes étaient armés alors qu'ils disposaient de canifs et de coquillages.

Il faut dénoncer l'obsession sécuritaire.

*ADOPTÉE par 26 voix
pour et 7 abstentions*

Environnement -

Rapporteur : Monsieur Philippe BERNIS

35- Approbation de la convention liant la Ville et l'Université de Limoges pour la mise à disposition de la Ville de locaux de l'IUT de Tulle à l'occasion de l'organisation d'une exposition sur le thème du développement durable

APPROUVE à l'unanimité

Délégations au Maire -

- Arrêtés des 31 mars 2006 ; 19 avril 2006

La présente convocation est adressée, aujourd'hui et par écrit, à chacun des membres du Conseil Municipal et affichée à la porte de la Mairie.

Tulle, le 22 Mai 2006

Le Maire

ANNEXES